

Juillet 1830 : « Chartres » et Joigny face à la révolution

Bernard Fleury

Le comte d'Artois était en quelque sorte le chef des ultras, nostalgiques de l'Ancien Régime. Devenu Charles X, il reste convaincu que l'absolutisme est la planche de salut de la royauté ; ses fidèles sont persuadés que la Charte doit être subordonnée à la « prérogative royale ». A part le court intermède du ministère Martignac, son règne est marqué par les ministères réactionnaires de Villèle et de Polignac qui semblent incapables de tirer les enseignements des quarante dernières années ; ils suivent mal l'évolution et les transformations de la France. Ne savent-ils donc pas que la bourgeoisie aspire à plus participer au pouvoir et que des milliers de provinciaux sans travail viennent chercher fortune à Paris et s'entassent dans les taudis des faubourgs ? Chômeurs ou ouvriers travaillant 12 heures par jour pour des salaires ne leur permettant pas de payer le pain dont le prix s'envole, ces miséreux constituent pourtant à l'évidence une masse de manœuvre pour les mécontents prêts à en découdre.

Devant les résistances de la Chambre nouvellement élue, Charles X, dans son discours d'ouverture de la session du 2 mars 1830, se fait menaçant ; on y trouve les accents de l'absolutisme le plus rigoureux : « *Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi* ».

Les députés, élus au suffrage censitaire, sont surtout des bourgeois, des avocats, des magistrats, des hommes d'affaires, des rentiers, avant tout des propriétaires terriens, nobles ou roturiers¹. Ceux-ci vivent cependant leur époque. Ils constatent, avec Benjamin Constant, que l'immobilisme gouvernemental est un frein à l'évolution du pays « *dont les facultés politiques et industrielles demandent à se développer* ». Ils craignent le prolétariat -le terme n'existe pas encore, mais il est déjà là- qui constitue une grave menace sociale. Les membres libéraux de la chambre se dépensent sans compter pour faire évoluer la politique gouvernementale, mais leurs efforts sont vains. Alors, le 16 mars 1830, la

¹ Il faut être imposable à raison de 300 francs minimum de contributions directes pour être électeur et 1000 francs pour être éligible, donc être fort riche ; c'est le cens électoral.

Chambre répond au discours du trône du 2 mars par ce qu'on appellera « l'adresse des 221 », c'est-à-dire des 221 députés signataires de ce texte. Habituellement mesurée, voire consensuelle, « l'adresse », cette fois, demande le respect de la Charte et critique ouvertement la politique du gouvernement Polignac². Le roi, d'abord, feint de n'en pas tenir compte, mais, devant la fronde de la presse parisienne et provinciale, il dissout la chambre le 16 mai et décide de convoquer les électeurs pour de nouvelles élections législatives les 23 juin et 13 juillet 1830. Il ne doute pas un instant que celles-ci vont lui envoyer une chambre à sa dévotion. Il met tout son poids dans la balance et fait placarder des affiches à l'adresse des électeurs : « *Si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives, je trahirais mes serments si je les souffrais ... C'est votre roi qui vous le demande ; c'est un père qui vous appelle* ».

Les candidatures officielles sont soutenues ouvertement par les préfets, dans l'Yonne et à Joigny, comme ailleurs.

13 juillet 1830 : Election du député à Joigny³

Pour la circonscription des arrondissements de Sens et Joigny, le député sortant est Louis Jacques Thénard. Élu en 1827 contre Vuitry⁴, il fait partie du groupe des « constitutionnels »⁵ ; il est l'un des 221 qui ont voté « l'adresse » au roi Charles X, une remontrance en quelque sorte. Il n'était donc pas le candidat officiel.

*Le baron
Louis Jacques Thénard.
C'est le maire de Joigny,*



² Dans une monarchie constitutionnelle, il est habituel que le souverain ouvre la session parlementaire par un « discours du trône » donnant en quelque sorte ses directives, à la suite de quoi les députés répondent par une « adresse au roi ».

³ Nous reprenons ici en partie notre *Vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Epoque*, chapitre VI-6, ACEJ, 2005, qui utilise principalement le *Journal ou Annales sur Joigny (1822-1833)* d'Augustin PERILLE-COURCELLE (manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Joigny) rapportant de façon assez détaillée tous les événements de juillet 1830.

⁴ Jean-Pierre ROCHER, dans *Les élections dans l'Yonne sous la monarchie de Juillet*, BSSHY n°97, parlant de Thénard, dit que Vuitry est « aussi libéral que lui » ; député du « Tiers Parti » sous la Monarchie de Juillet de 1834 à 1848, Paul Vuitry se ralliera finalement à Guizot.

⁵ Partisans de la Charte constitutionnelle de 1814.

nommé par le préfet au nom de Louis XVIII en 1815, Antoine Chaudot, que le préfet recommande comme candidat des « ministériels⁶ » ; c'était un fidèle légitimiste⁷, mais pas vraiment un ultra : selon Pérille-Courcelle, il est généralement bien vu par les Joviniens de tout bord⁸.

Joigny est choisie pour l'organisation du vote ; jusqu'alors Villeneuve-le-Roi⁹ était privilégiée pour sa situation géographique centrale. Il est certain qu'ainsi le pouvoir veut faciliter la participation des électeurs d'Antoine Chaudot ; Thénard habite les environs de Sens. Les autorités ne sont pourtant pas sans savoir que quelques mois avant, le 27 octobre 1829, les libéraux joviniens avaient offert un banquet au banquier Casimir Perier¹⁰, qui était là pour ses affaires, le lendemain d'une vente de coupes de bois. Soixante électeurs influents, pour la plupart négociants, sont alors réunis pour rendre hommage à ce « *généreux défenseur des libertés publiques* ». L'événement est salué par les ouvriers du port, presque tous employés des frères Perier, propriétaires de la Marine, entrepôt des bois avant leur expédition par eau ; ils allument des feux de joie et sont pour cela verbalisés par le commissaire de police. La salle avait été prêtée gracieusement par le maire, Antoine Chaudot, le fidèle légitimiste¹¹.



Casimir Perier, député, membre du Gouvernement provisoire en 1830 puis Ministre de l'Intérieur et Président du Conseil en 1831-32, succédant à Laffitte.
Portrait d'Hersent.

⁶ Les « ministériels » sont les députés favorables au gouvernement.

⁷ En 1832, sa famille signe les pétitions en faveur de la duchesse de Berry lors de l'équipée vendéenne de celle-ci. Notons qu'en l'an II, son frère Jean-Baptiste et lui, engagés volontaires en 1792, doivent pointer au Comité de surveillance révolutionnaire, car ils ont été renvoyés dans leur foyer « *pour cause de noblesse* » (*La Vie publique à Joigny*, op. cit. note 2).

⁸ En 1827, Chaudot avait été récusé pour la candidature à la députation, son légitimisme manquant de fermeté. Notons que le préfet le nommera maire provisoire en 1844, lui un légitimiste, avec, comme premier adjoint, Dominique Grenet, un républicain affirmé !

⁹ Maintenant Villeneuve-sur-Yonne.

¹⁰ J.-P. ROCHER, *Casimir Perier, Joigny et le Jovinien*, Actes du 6^e colloque de l'ABSS, Joigny, 1996 : Casimir Perier, futur président du Conseil, avait acquis dans le Jovinien, outre de nombreux bois, la Vigie près du Chapeau, la ferme de la Colombine, le moulin du château de Champlay. Il revendra une partie de ses acquisitions, notamment sur les territoires de Chaumot et de Piffonds, au baron Thénard.

¹¹ J.-P. ROCHER *Le banquet libéral de Joigny*, BSSHY n° 100.

Pour tenir leurs réunions préparatoires, les constitutionnels souhaitent louer la grande salle de l'auberge du Lion d'Or, située sur le quai près de la rue du Gril -maintenant rue Paul Bert ; le sous-préfet la réquisitionne pour y installer les gendarmes ; on ne voit pas bien pourquoi, car la gendarmerie n'est pas loin, très proche de la grande salle située au-dessus de la halle aux Grains, où doivent se dérouler les opérations de vote.

Le président du collège électoral, choisi par le préfet, est le marquis de Villefranche, député de la circonscription de 1816 à 1823 puis pair de France ; c'est un légitimiste ultra qui s'est fait remarquer à la chambre par une intervention favorable à la « loi du Sacrilège¹² » ; le marquis fait un discours d'ouverture reprenant les arguments ministériels. Pérille-Courcelle, dans son journal, considère « *choquantes, pour l'électeur consciencieux* » ces paroles qui « *tendent à faire considérer comme révolutionnaire tout constitutionnel* ». Les électeurs ne supportent pas de « *se les sentir appliquer, non plus qu'à des hommes tels que Monsieur Thénard* »¹³. Toutes ces manœuvres ne font que renforcer la détermination des constitutionnels. Ils le manifestent dès le 12 juillet en contestant la composition du bureau provisoire. Choisis, selon l'usage, par le président, ses membres sont finalement tous remplacés par des constitutionnels après d'âpres discussions, la séance se prolongeant jusqu'à près de minuit.

Pourtant, le pouvoir fait le maximum pour convaincre les électeurs. Il cherche à les séduire ou les dissuader par tous les moyens, flatteries ou menaces, promesses de facilités ou de difficultés ; le sous-préfet n'hésite pas à en accompagner certains au cabaret. Le président de Villefranche, tient table ouverte dans les salons de l'hôtel de ville ; il y invite à tour de rôle l'ensemble des électeurs, mais les constitutionnels ne s'y rendent que rarement et la moitié des couverts n'est pas honorée ; ce qui chagrine Pérille-Courcelle, car il trouve cela offensant pour le président.

Le 13 juillet 1830, jour du vote, « *l'opération, dégagée des embarras qui l'avaient prolongée hier, rapporte Pérille-Courcelle, a été terminée à 3, ou 4 heures du soir* ». Le résultat est sans appel : sur 302 votants, Thénard recueille 217 voix et Chaudot 81 seulement¹⁴.

¹² Le marquis de Villefranche est pair de France depuis 1823, ultra affirmé ; il refusera bientôt de prêter serment à Louis-Philippe ; « il ne peut prêter serment de fidélité à deux souverains différents » ; comme son gendre le vicomte de La Bourdonnaye, c'est un « *unjureur* ». Pourtant, pour Pérille-Courcelle, il jouit d'une réputation de tolérance. Notons qu'en 1852, il viendra en aide au républicain Dominique Grenet lors de son bannissement.

¹³ Louis Jacques Thénard est le célèbre chimiste, connu, entre autres, pour sa découverte de l'eau oxygénée, admis à l'Institut en 1810 à l'âge de 33 ans, nommé en 1821 doyen de la Faculté des sciences de Paris, professeur à la Sorbonne, à l'Ecole polytechnique et au Collège de France ; chevalier de la Légion d'honneur, Charles X l'avait fait baron en 1825. A l'évidence, le baron Thénard n'a pas le profil d'un révolutionnaire.

¹⁴ Nous rappelons que le système est censitaire, c'est-à-dire que seuls ont le droit de vote ceux qui paient le cens (Voir note 1), favorisant ainsi les propriétaires terriens ; certains

Les constitutionnels souhaitent fêter le succès incontestable du baron Thénard. Un banquet est organisé. Les salles des auberges étant réquisitionnées, les organisateurs doivent chercher asile auprès des particuliers. C'est Louis Charles Lesire, gendre Delaplace¹⁵, négociant en vin, qui propose le grand bâtiment de son pressoir, qui n'est autre que l'ancienne grange aux dîmes du ci-devant prieuré situé tout près des murs de la ville longeant la Guimbarde. Une table en u permet d'y installer plus de 150 couverts ; cela est à peine suffisant. Le député préside la réunion, entouré des membres du bureau électoral. A l'issue du repas, il prononce un discours où il redit son attachement aux idées libérales et à la Charte. Vérollet¹⁶, président du bureau électoral, remercie Monsieur de Villefranche pour son impartialité (Nous avons vu qu'elle avait été un peu violée la veille du scrutin).

Notre chroniqueur remarque que ces événements restaient assez discrets et n'apportaient pas beaucoup de mouvements dans la ville, sinon aux alentours de la salle de vote située au dessus de la halle aux grains¹⁷, notamment au bas de la « promenade des fossés¹⁸ », où un limonadier avait dressé une tente pour y vendre des rafraîchissements ». Seuls les quais étaient un peu plus animés, les auberges et cabarets un peu plus fréquentés. En tout cas rien de comparable à l'animation apportée par les conseils de révision et les défilés bruyants, hauts en couleur, des conscrits enrubannés.

Il note aussi que « *la classe des ouvriers et des vignerons, qui est la plus nombreuse dans notre pays* » ne manifeste aucun intérêt pour cet événement : « *Nos vignerons, la hotte, chargée de la pioche le manche en l'air, sur le dos, allant à leur travail ou en revenant, passaient entre les groupes sans s'arrêter ou sans s'informer* ». Manifestement, et avec raison, ils ne se sentaient pas concernés ; ce qui ne préjuge en rien de leurs sentiments profonds.

Le 22 juillet, le conseil municipal se réunit à l'hôtel de ville pour féliciter son Maire, Antoine Chaudot. Ce dernier vient en effet d'être élu par le « Grand collège départemental » en complément des députés des circonscriptions. Il a été préféré au noble, maire de Tannerre-en-Puisaye, Etienne de la Rode. Ce collège départemental doit élire deux députés, complétant les représentants des trois circonscriptions d'Auxerre, d'Avallon-Tonnerre et de Sens-Joigny. Bien que les électeurs de ce collège soient plus favorables au gouvernement, il semble à Pérille-Courcelle que des constitutionnels joviniens aient pu voter pour Chaudot.

fonctionnaires ou titulaires de diplômes tels la licence en droit peuvent aussi être électeurs ; Pérille-Courcelle, pourtant receveur de l'enregistrement, n'est pas électeur.

¹⁵ Son père Louis Etienne Lesire a acquis le Prieuré comme bien national en 1791. L. Ch. Lesire-Delaplace est l'oncle d'Edme Louis Lesire, gendre Lacam, bienfaiteur de la ville (*La Vie publique à Joigny*, chap. IX, op. cit. note 2) et d'Alexandre Lesire, sous-préfet de Joigny sous la Monarchie de Juillet.

¹⁶ Marchand de bois à Briennon, il sera bientôt élu député.

¹⁷ Maintenant Salle Debussy, après avoir été le Théâtre municipal construit à partir de 1833.

¹⁸ Boulevard du Nord.

Aux compliments de son adjoint, Vulfranc Gauné¹⁹, A. Chaudot répond qu'il se conduira « *en bon et loyal député* », dévoué à la légitimité et au maintien des institutions.

Les élections de juin ont donné une majorité encore plus importante à l'opposition. Charles X réagit en signant le 25 juillet quatre ordonnances restreignant la liberté de la presse, dissolvant la nouvelle chambre et modifiant la loi électorale pour de nouvelles élections ; elles paraissent au Moniteur le 26 juillet. Alors les étudiants haranguent les Parisiens. C'est l'insurrection, réprimée maladroitement par le maréchal Marmont. Le soulèvement des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830) aboutit à l'abdication du roi le 31 juillet.

Le duc de Chartres à Joigny²⁰

Le 16 juillet, juste après l'élection du député Thénard, arrive à Joigny le duc de Chartres. Le duc d'Orléans, son père, écrit le 6 juillet 1830 à son aide de camp, le colonel de Rumigny²¹ : « *J'ai demandé hier et obtenu l'agrément du roi pour que Chartres aille quelques jours à Joigny faire une visite à son régiment et "houssarder" un peu, ce qui est toujours bon pour former la jeunesse* ». Le 1^{er} régiment de Hussards, dont il est le colonel, est allé au devant de lui à Saint-Aubin-sur-Yonne. Le jeune duc, en uniforme, entre donc à Joigny à la tête de son régiment, entouré de son état-major, et remonte le quai de Paris. Il se dirige ensuite vers la place de l'hôtel de ville pour se rendre à la maison Barry²², qu'il a louée pour la durée de son séjour au nouveau propriétaire, Monsieur Huré, le juge de paix.



Ary Scheffer.

"Le duc de Chartres en colonel du 1^{er} Hussards",
tableau conservé au musée Condé à Saint-Germain.
(voir cahier couleur)

¹⁹ Marchand et propriétaire à Joigny, Vulfranc Gauné est aussi un légitimiste convaincu.

²⁰ B. FLEURY, *La Vie publique à Joigny*, chap. VII-1, op. cit. note 2.

²¹ Victor de NOUVION, *Le Règne de Louis-Philippe 1^{er}*, tome 1^{er}, Paris, éd. Didier, 1857, note J des pièces justificatives, p. 494. Merci à Bernard Richard de nous avoir fait découvrir cet ouvrage de 4 tomes. Victor de Nouvion était rédacteur en chef du *Courrier de la Somme* et président de la presse de ce département. Il avait auparavant écrit les *Extraits des auteurs qui ont écrit sur la Guyane*. Prévost-Paradol, libéral, académicien et ambassadeur à Washington où il meurt tragiquement en 1870, considère, dans ses *Essais de politique et de littérature*, l'ouvrage de V. de Nouvion comme une référence pour ce qui concerne la monarchie de Juillet. Notons que Nouvion était un fervent partisan de cette monarchie libérale.

²² Il s'agit de la maison située à l'angle nord-ouest de la place du Général Valet ; elle présente une façade intéressante de style directoire visible depuis le boulevard du Nord. Elle a été construite pour Claude Barry, marchand de bois et homme d'affaires. Tout comme son frère François châtelain de Précy-sur-Vrin, il est lié dans ses activités avec Casimir Perier.

Le duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, lui-même fils du régicide Philippe Egalité, a un peu moins de vingt ans. Il est grand, dépasse les gens de son escorte d'une demi-tête. « *Vêtu de l'uniforme de son régiment, il maniait son cheval avec aisance et grâce. Sa figure longue présente une physionomie pleine de douceur et de bonhomie affectueuse* » constate Pérille-Courcelle manifestement conquis. La municipalité et la « société »²³ sont décidées à faire du séjour du prince « *un temps de plaisir et d'amusements* ».

Mais, auparavant, place aux choses sérieuses ; le 17, le colonel fait manœuvrer son régiment sur le petit champ de manœuvres²⁴ ; il « *commande les mouvements et les manœuvres les plus compliquées, avec une voix forte et sonore et l'aplomb d'un vieil officier* »²⁵ ; le lendemain il assiste à « *une brillante messe de midi* » à l'église Saint-Jean ; l'église est trop petite pour y admettre toute la « société » et les officiers du régiment ; les plus ardents royalistes de la rue Montant au Palais, dont le maire Antoine Chaudot, pavoisent leurs fenêtres du drapeau blanc fleurdelisé.

Les festivités s'enchaînent presque tous les jours :

- Le 21, au théâtre Brou, quelques officiers donnent une représentation de deux pièces, « *Du plus beau jour de la vie* » et « *Toni ou le pêcheur écossais* ». Le prince y rit de bon cœur en voyant certains officiers moustachus tenir des rôles de femmes.
- Le 23, c'est le lieutenant-colonel Vidal de Lary qui donne un bal dans les salons de sa résidence, la Gobine²⁶, louée au premier adjoint, Vulfranc Gauné. Mais, fait remarquer Pérille-Courcelle, étant donné l'exiguité des lieux, toute la « société » n'a pas pu être invitée.
- Le 24, le jeune duc Ferdinand Philippe d'Orléans écrit à sa tante Adélaïde que le lendemain, « *après le Te Deum, qui se chantera pour célébrer la prise d'Alger, il dirigera une manœuvre en grande tenue à cheval dans un tout petit terrain de manœuvre* »²⁷. Le soir du même jour, 25 juillet, les officiers donnent un autre bal, mais, cette fois, à la grande salle de la Halle aux grains et tout le monde qui compte à Joigny est là.

Sans doute le duc de Chartres se plaint-il de l'enchaînement rapproché des réjouissances. Le 25 juillet son père, le duc d'Orléans, écrit à son fidèle Rumigny : « *Toutes nos santés sont bonnes. Voilà une lettre*

²³ Pérille-Courcelle nomme ainsi la classe bourgeoise, tous les personnages qui comptent et occupent les postes à responsabilité.

²⁴ Actuelle place du 1^{er} Régiment des Volontaires de l'Yonne.

²⁵ TESSIER Arnaud, *Les enfants de Louis-Philippe et la France*, Pygmalion, 2005 : le duc de Chartres a été formé à l'art militaire par le colonel Marbot, héros de l'Empire ; Franconi a été son maître pour l'équitation et le colonel Amoros pour la gymnastique.

²⁶ 2 avenue Roger Varrey (Actuelle maison Schneider). Selon P. et J. BERTIAUX, *Joigny, ville de garnison*, le duc aurait été le parrain de la fille du lieutenant-colonel.

²⁷ *Lettres du duc d'Orléans (1825-1842)* publiées par ses fils le comte de Paris et le duc de Chartres, Calman-Lévy, 1889

de Chartres. Je crains qu'il ne danse un peu trop, mais cela va bien à Joigny»²⁸.

- Le 26, aucune réjouissance n'étant prévue, le prince décide d'organiser une partie de campagne. Vers trois heures de l'après-midi, celui-ci, les plus jeunes officiers et le sous-préfet Husson descendant jusqu'au port Saint-Nicolas, ils montent dans quelques embarcations décorées, conduites par des mariniers en habits de fête. Ils vont jusqu'à Epizy où ils se baignent pendant une heure, « *Le jeune duc nage mieux que tout le monde* », remarque Pérille-Courcelle avec admiration²⁹ ; ils dînent ensuite à l'ombre des saules ; après quoi certains font une « *partie de saute-mouton* ». Ils rentrent sur les sept heures à cheval, les montures ayant été amenées par leurs ordonnances.
- Le 27, « *nos jeunes gens* » [la jeunesse de Joigny] donnent, au théâtre Brou, une représentation qu'ils avaient faite en février. Ils n'ont pas le même succès que les officiers une semaine avant.
- Le 28, c'est au tour du maire d'offrir un bal au prince au nom des habitants dans les salons de l'hôtel de ville. Le prince danse encore beaucoup, toujours très affable avec ses cavalières ; soudain, une estafette lui apporte un pli, qui le rend soucieux ; il quitte le bal aussitôt.
- Le 29, le duc devait recevoir ; une tente magnifique avait été dressée dans les jardins de la maison Barry. Buffet et boissons, tout était prêt. Mais, dans la matinée, on apprend que « *l'agitation parisienne* » prend de l'ampleur. Le bruit court que la fête n'aura pas lieu. Dans l'après-midi, un appariteur de la mairie distribue le message d'annulation à tous les invités.

Vers 11 heures du matin, le prince avait reçu un courrier de son père l'informant de la situation. Il part finalement dans la nuit dans une voiture non armoriée après avoir rendu visite au lieutenant-colonel pour lui faire ses recommandations ; il est accompagné de son efficace secrétaire, M. de Boismilon³⁰, et de son mentor le général Baudrand, général d'Empire qui lui sera très fidèle.

Le duc arrêté à Montrouge.

Le 31, Chartres est de retour à Joigny ; Pérille-Courcelle dit qu'il a reçu « *contrordre ou empêchement à Montrouge* » et n'a pas pu rencontrer son père à Neuilly. En fait, Victor de Nouvion, dans sa biographie de Louis-

²⁸ V. de NOUVION, *Le règne de Louis-Philippe I^r*, tome I, note J, p. 496, *op. cit.* note 20.

²⁹ Il a appris à nager à la piscine Deligny qu'il fréquente assidûment.

³⁰ Arnaud TEYSSIER, *Les enfants de Louis-Philippe et la France*, *op. cit.* note 24 : Boismilon avait été son précepteur ou plus exactement son répétiteur durant son adolescence, car, dès l'âge de 9 ans, Ferdinand Philippe d'Orléans, duc de Chartres, est envoyé, au grand dam du roi, au collège royal Henri IV ; il y est demi-pensionnaire ; le futur préfet Haussmann est l'un de ses condisciples ; le duc est bon élève ; plus tard, il suivra les cours de Polytechnique et du Conservatoire des Arts et Métiers.

Philippe, nous donne les détails du curieux intermède Montrouge, qui aurait pu être tragique³¹.

Le 30 juillet dans la matinée, à l'entrée du village de Montrouge, la voiture du prince est arrêtée par un groupe d'hommes du peuple acquis à la révolution. Reconnu, il est entraîné dans une auberge voisine ; le maire, alerté, lui donne l'hospitalité, mais les « partisans », sans être particulièrement hostiles, souhaitent recueillir l'avis du « gouvernement provisoire ». C'est Boismilon qui en est chargé ; il est accompagné par le capitaine de la garde nationale de Montrouge. Le maire fait un mot pour le général Gérard³².

Arrivés difficilement à l'hôtel de ville de Paris, ils rencontrent finalement le général La Fayette lui-même, élu à la tête du gouvernement provisoire ; celui-ci ne voit pas d'inconvénient à laisser le duc libre de ses mouvements, mais les jeunes révolutionnaires de son entourage voient l'intérêt qu'ils auraient à le garder en otage. Le vieux général lui-même est en quelque sorte sous l'emprise de ceux qu'il est censé commander ; son opinion ne compte guère au milieu de la foule agitée des républicains inquiets qu'on leur vole leur révolution. Pierre Leroux³³ présente à la signature du général un billet ordonnant le maintien du duc en détention. D'autres se voulaient plus expéditifs. Le général, sous le prétexte de demander l'avis de la commission municipale, quitte la salle ; il revient peu après avec son aide de camp, M. Comte. Ce dernier entraîne M. de Boismilon ; ils partent aussitôt pour Montrouge porteurs d'un message oral pour le prince et d'un billet à l'adresse du maire ; ce dernier est un peu sibyllin ; il dit, à peu près, que sous le règne de la liberté chacun doit être libre. Libre de ses mouvements, le prince reprend aussitôt la route de Joigny ; il avait eu le temps d'envoyer un courrier à Neuilly qui, à son retour, l'avait rassuré.

Nous avons vu que quelques républicains avaient deviné la conduite clémentine du général La Fayette ; ils avaient alerté un groupe de combattants particulièrement radicaux, qui ne décidèrent pas moins que de fusiller le prince. Ils étaient commandés par Etienne Arago³⁴, qui feint d'être d'accord avec eux et part à leur tête, mais rallonge sensiblement le

³¹ Louis BLANC, *Une Histoire de dix ans, 1830-1840*, éd. Pagnerre, Paris, 1842, rapporte les mêmes événements, à peu près dans les mêmes termes.

³² Etienne Gérard, général de Napoléon I^{er}, baron d'Empire, a été élu député en 1827 ; il est signataire de l'adresse des 221 et s'oppose fermement aux Ordonnances du 25 juillet. Il joue un rôle important lors des journées de juillet 1830 ; ministre de la guerre du premier gouvernement de la monarchie de Juillet, il sera fait pair de France et grand chancelier de la Légion d'Honneur par Louis-Philippe.

³³ Pierre Leroux, ouvrier typographe, écrivain prolifique, républicain social, partisan d'une « religion de l'humanité », est un ami de George Sand qui est adepte de sa philosophie.

³⁴ Etienne Arago est le frère du grand savant ; ami d'Auguste Comte et de Cavaignac, il appartient à la Charbonnerie, société secrète libérale. En juillet 1830, il est aide de camp de La Fayette. Plus tard, il fait une carrière littéraire et théâtrale. Il est l'un des fondateurs du Figaro.

parcours, si bien qu'ils arrivent à Montrouge après le départ du duc de Chartres. Celui-ci l'avait échappé belle.

Sur la route de retour, il croise la Dauphine vers Sens. Pérille-Courcelle rapporte que la duchesse d'Angoulême était arrivée incognito à Joigny vers deux heures du matin dans une voiture toute simple ; très agitée, en pleurs, elle aurait dit à l'officier du poste de police que « *ni elle, ni son mari n'étaient pour rien dans le maintien de M. de Polignac, que ce dernier va les perdre, comme sa mère le fit au commencement de la Révolution* ». Elle avait passé la nuit chez le marquis de Louvois à Ancy-le-Franc et devait dîner (déjeuner) chez le duc de Chartres à Joigny. Les voitures officielles de sa suite n'y passent qu'à cinq heures du matin. Le jeune duc propose à la princesse de revenir à Joigny où il se porte garant de sa sauvegarde. Elle refuse.



S.A.R. Madame la Dauphine
(Duchesse d'Angoulême et fille de Louis XVI) par Isabey.
Lithographie de Villain 1824. Musée Carnavalet, estampes.

A Joigny, les 30, 31 juillet et 1^{er} août 1830.

Le 30 juillet, les diligences ont beaucoup de retard ; on annonce la rébellion, voire l'insurrection, parisienne ; des attroupements se forment autour des voyageurs ; un gouvernement provisoire aurait été proclamé ; on pose des questions ; l'inquiétude gagne la population.

Le 31, stupéfaction, les diligences n'ont plus de fleurs de lys ; celles-ci avaient été arrachées, même sur la malle-poste, qui arrive avec dix heures de retard. Alors, dit Pérille-Courcelle, « *les autorités sont muettes et les "constitutionnels" commencent à se manifester* ».

Le 1^{er} août, un drapeau tricolore est attaché à la croix du pont. Les passants le regardent flottant au vent et continuent leur chemin. « *Sans défenseur, il est déjà respecté* » constate le chroniqueur. Vers les 9 heures, arrive « *un courrier paré des couleurs nationales, qui se dirige chez le prince* ». Il est suivi par les badauds curieux de savoir. Après seulement quelques minutes, on annonce que, la veille, le duc d'Orléans a été nommé par le parlement Lieutenant général du royaume ; nomination confirmée par le roi, qui a abdiqué aussitôt. Le prince, qui, jusque là, restait chez lui ne voulant recevoir personne, sort sur la place pour saluer la foule qui l'acclame. Cette nouvelle semble rassurer la majorité des Joviniens ; les notables se concertent pour offrir au prince un drapeau tricolore portant l'inscription « *Les habitants de Joigny au régiment de Chartres* ». Des

allocutions sont prononcées ; dans ses remerciements, le duc de Chartres affirme sa reconnaissance, assurant les donateurs que son régiment et lui les défendraient ardemment.

Dans l'après-midi du 1^{er} août, il écrit à sa mère : « ... je ne pouvais être mieux qu'à la tête de mon régiment, c'était là mon véritable poste »³⁵.

Le soir même, le régiment, arborant la cocarde tricolore, part pour Paris, colonel en tête, sous les acclamations des Joviniens massés nombreux sur les trottoirs, avec musique, trompettes, tambours et pétards : c'était la fête.

Il arrive à Paris le 4 août 1830 au matin. Le lieutenant général est venu au devant de son fils. Cette rencontre est immortalisée par le tableau d'Ary Scheffer³⁶ « *Le duc d'Orléans reçoit, à la barrière du trône, le 1^{er} régiment de Hussards, commandé par le duc de Chartres, venant de Joigny. 4 août 1830* » (voir cahier couleur). Ils gagnent le Palais Royal³⁷ en traversant majestueusement Paris par les grands boulevards mais ils avancent difficilement : la foule se presse, excitée, vociférante ; les hourras, de plus en plus nombreux, se mêlent aux grondements hostiles. Le général Baudrand en est bouleversé ; cette foule lui fait peur ; c'est alors qu'il aurait renoncé à ses idées libérales. La nouvelle se répand ; elle n'est pas sans impressionner la commission municipale, dominée par les républicains, ni sans influencer les députés.



Un placard républicain daté du 31 juillet avait proclamé : « *Braves citoyens, Vous avez vaincu ; d'autres s'arrogent la victoire ; la Chambre des députés s'abaisse à supplier le duc d'Orléans d'accepter la lieutenance générale du royaume, et à lui exprimer le vœu de conserver la cocarde aux trois couleurs. Nommée sous une loi tout aristocratique, la Chambre n'a plus le droit de manifester notre volonté. Vous avez conquis la liberté : c'est à vos ennemis à supplier, à vous d'ordonner* »³⁸ ... ». Mais cet appel n'avait pas eu de suite. Sous l'impulsion de Laffitte, Thiers, Casimir Perier, la bourgeoisie contrôle la révolution, avec la complicité tacite de La Fayette.

La Monarchie de Juillet est née

Le 7 août 1830, la chambre des députés déclare le trône vacant et fait appel au duc d'Orléans, lieutenant général du royaume. Celui-ci est

³⁵ Lettres du duc d'Orléans, op. cit. note 26.

³⁶ Ary Scheffer, peintre d'origine néerlandaise, est le professeur de dessin des enfants du duc d'Orléans (Marie, sœur de Chartres, deviendra un sculpteur reconnu). Il fait partie des familiers de la famille royale, comme le général Baudrand, dont il épousera la veuve en 1850. Il est l'un des chefs de l'école romantique. Sa maison, qui devint celle de son neveu, Ernest Renan, est maintenant le musée de la Vie Romantique. Le tableau est conservé au musée du château de Versailles.

³⁷ Résidence parisienne de la famille d'Orléans.

³⁸ V. de Nouvion *Le règne de Louis-Philippe* 1^{er}, tome I^{er}, note K, p. 496, op. cit. note 20.

intronisé Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, le 9 août 1830, lors d'une cérémonie qui vaut sacre au Palais Bourbon.

Les Joviniens de la « société » avaient eux-mêmes participé à cet événement par une pétition réclamant la couronne pour le duc d'Orléans. Pérille-Courcelle avait été chargé de sa rédaction.

A Paris, la garde nationale est reconstituée sous le commandement du général La Fayette.

A Joigny aussi, la garde nationale est réorganisée en six compagnies fortes de 500 hommes ; elle est placée sous le commandement du commandant Puisoie.

Alexandre Lesire³⁹, appartenant à une vieille famille jovinienne, est nommé sous-préfet de l'arrondissement. Pérille-Courcelle précise que « *M. Marcellot, notre grand et sec commissaire de police, est remplacé par M. Chomereau de Joigny, ancien notaire à Auxerre* »⁴⁰.

Le préfet remanie aussi la municipalité : le premier adjoint, Vulfranc Gauné est remplacé par Claude Jean-Baptiste Thibault⁴¹. Négociant, juge au tribunal de commerce, V. Gauné était un fidèle légitimiste nommé en même temps que le maire en 1815. C'est pourtant lui, qui, en l'absence du maire retenu à la chambre des députés, avait proclamé l'abdication de Charles X, ceint de l'écharpe tricolore ! Le poste de second adjoint est proposé à Pierre François Lacam⁴², qui le refuse, et c'est le docteur Antoine Lallier qui l'accepte⁴³. Ces nominations sont confirmées par le roi. Curieusement, le maire ne semble pas remis en cause. Ce dernier étant retenu à la Chambre des députés, le premier adjoint, Vulfranc Gauné, préside les séances consacrées au serment de fidélité au roi des Français. C'est seulement après les élections du 6 novembre 1831, qui le voient toutefois élu conseiller municipal, qu'Antoine Chaudot est remplacé par Claude Jean-Baptiste Thibault.

A Joigny, la révolution se termine sans grand changement ; les ouvriers, les vigneron, qu'on a vus indifférents aux élections, même à l'érection du drapeau tricolore, avaient bien raison ; ils n'étaient pas réellement concernés ; seule la bourgeoisie libérale y trouvait son compte.

³⁹ Alexandre Lesire est le 2^e fils d'Etienne Lesire, lui-même fils de Louis Etienne, et de Marie-Anne Thibault ; son frère aîné est Edme Louis Lesire-Lacam, bienfaiteur de la ville (B. FLEURY, *La vie publique à Joigny*, op. cit. note 2).

⁴⁰ Il s'agit d'Edme Charles Chomereau, dont le père portait les mêmes prénoms, sa mère étant Françoise Etiennette Thélasie Bonnin. Sa lignée n'avait pas hérité d'anciens fiefs et sa mère a un nom roturier ; ceci explique l'absence de particule, bien qu'il fasse partie de la famille Chomereau à part entière.

⁴¹ Claude Jean-Baptiste Thibault est notaire à Joigny, comme son père Claude Paul, qui fut président fondateur du Comité de surveillance révolutionnaire, puis juge suppléant pendant la 1^{ère} République. C'est un cousin du sous-préfet, dont la mère est une Thibault ; la propre grand-mère de C. J-B. Thibault était née Lesire !

⁴² P. F. Lacam est le fils de Jean-Baptiste Lacam, maire sous le Consulat, puis sous-préfet pendant le 1^{er} Empire, et de Marie-Marguerite Chomereau de Chanvallon.

⁴³ A. Lallier est le neveu de Pérille-Courcelle et le fils de Mathurin Lallier, secrétaire du district de Joigny de la 1^{ère} République et grand acquéreur de biens nationaux.

Ferdinand Philippe, duc d'Orléans, à Joigny

Son père étant devenu roi, le duc de Chartres devient duc d'Orléans, mais pour beaucoup, même dans sa famille, il restera « Chartres ».

Dès le 9 Novembre 1830, il arrive à Joigny de retour d'une tournée dans l'Orléanais, le Berry, l'Auvergne, le Dauphiné, Lyon, la Bourgogne. Il est accompagné du fidèle général Baudrand, d'un autre général, du préfet et du sous-préfet. Le député-maire étant absent, les adjoints le reçoivent à la tête du conseil municipal, à la Demi-Lune⁴⁴ ; la garde nationale est échelonnée depuis cette place jusqu'à l'hôtel du Duc de Bourgogne, où il doit descendre. Il passe en revue les gardes nationales d'Aillant, de Briénon et, bien sûr, de Joigny, sur le petit champ de manœuvres. Il reçoit ensuite les autorités à l'hôtel du Duc de Bourgogne ; en réponse à l'allocution du premier adjoint, il dit son affection pour Joigny qui l'a si bien accueilli en juillet, il se souvient du drapeau qui lui a été offert, qu'il garde précieusement ; il se rappelle qu'il doit toujours une réception à la société jovinienne... Il reste une heure et demie à Joigny avant de repartir vers la capitale.

Le 25 novembre 1831, il passe une nouvelle fois à Joigny. Il est précédé par M. Prunelle, député-maire de Lyon, qui regagne en hâte sa ville perturbée par une révolte des canuts mécontents de l'indigence de leurs salaires eu égard à l'augmentation du coût de la vie. Le duc d'Orléans et le maréchal Soult, ministre de la guerre, passent vers 10 heures du soir avec une suite de cinq voitures ; ils repartent aussitôt avec de nouveaux chevaux. On dit que les talents de négociateur du prince firent merveille, mais l'on sait aussi que les troupes du maréchal Soult matèrent la rébellion dans le sang.

Le 25 mai 1832, le passage du duc d'Orléans, partant pour une tournée dans le midi, est annoncé pour 10 heures du soir. Toujours selon Pérille-Courcelle, le sous-préfet Alexandre Lesire va au devant de lui à Villeneuve-la-Guyard. Tout au long de la route, le prince ne cesse de lui parler de Joigny, qui reste cher à son cœur depuis juillet 1830.

La municipalité se rend à la « poste⁴⁵ » dans le faubourg du Pont. Depuis février 1832, c'est Claude Jean-Baptiste Thibault qui a été nommé maire par le préfet, le docteur Antoine Lallier devenant premier adjoint et le chroniqueur Augustin Pérille-Courcelle, deuxième adjoint. Il y a là aussi quelques membres du conseil municipal, les officiers de la garde nationale avec des détachements de chacune de ses compagnies, ainsi que des troupes en stationnement à Joigny. A son arrivée, le prince sort de sa voiture, salue affectueusement M. Thibault, qu'il appelle par son nom, les autorités et les officiers ; il passe les troupes en revue, s'enquiert de leur satisfaction. Il s'adresse à eux et à la foule des badauds, qui n'ont pas

⁴⁴ Actuel Rond-point de la Résistance.

⁴⁵ Il s'agit du relais de poste aux chevaux, qui était situé juste après l'hôpital, en face de l'hôtel de la Poste, qui en tirait son nom et l'a conservé.

manqué de venir malgré l'heure tardive. Il redit encore une fois son émotion à chaque fois qu'il met le pied sur le sol jovinien.

Le jeune duc d'Orléans n'était pas apprécié seulement par les Joviniens, mais aussi par la plupart des Français. Très actif, il a un rôle social important : en 1832, notamment, lors de l'épidémie de choléra, il se rend au chevet des malades à l'Hôtel-Dieu, accompagné de Casimir Perier, alors président du Conseil ; ce dernier y contracte la maladie et en meurt ! « Chartres » était réellement populaire. Hélas ! Dix ans plus tard, un accident allait brutalement mettre un terme à son idylle avec les Français. Le 12 juillet 1842, alors qu'il allait rendre visite à sa mère à Neuilly, les chevaux de son cabriolet s'emballent ; Ferdinand Philippe d'Orléans tombe de voiture sur un tas de pierres ; victime d'une fracture du crâne, il décède peu après⁴⁶.

Victor de Nouvion déplore la disparition du brillant duc d'Orléans, d'opinions très libérales. Sans cette disparition prématurée, « *le cours de l'histoire aurait peut-être changé* » écrit-il en 1857.

A Joigny, la Monarchie de Juillet est contestée dès 1832.

Louis-Philippe et le symbolique drapeau tricolore avaient, sans doute, fait naître des espoirs dans la classe bourgeoise ; mais le roi des Français n'avait pas convaincu les fidèles légitimistes, pas plus que les républicains frustrés de leur victoire.

Une décision du conseil municipal de Joigny en est symptomatique.

Ce conseil, installé le 6 novembre 1831, fort de 23 conseillers⁴⁷, avait été élu par 333 électeurs seulement⁴⁸, mais il était composé d'hommes aux opinions diverses.

Le 22 novembre 1832, le conseil est réuni après un attentat dirigé contre le roi, ayant échappé à un coup de pistolet sur le pont Royal. Le maire souhaite adresser au souverain les félicitations des Joviniens rendant grâce pour la chance qu'il avait eue. C'était, dans les régimes précédents, une coutume fort usitée. Pérille-Courcelle, qui en était partisan, en rend compte dans son « journal ». Le projet est repoussé par 9 voix contre 8. Avant même le vote, un conseiller avait émis l'idée que cet attentat aurait pu être une nouvelle invention de la police, ajoutant qu'une « adresse », noyée dans une multitude d'autres, avait peu de chance d'être

⁴⁶ Une chapelle, édifiée à la Porte Maillot, commémore cet événement tragique.

⁴⁷ Nous avons la liste nominative de dix-neuf d'entre eux (B. FLEURY, *La Vie publique à Joigny*, p. 168, *op. cit.* note 2).

⁴⁸ Jocelyne GEORGES, dans *Histoire des maires, 1789-1939*, Plon, coll. *Terre de France*, Paris, 1989, précise que, dans les villes de 5000 à 15000 habitants, grâce à la nouvelle loi municipale du 21 mars 1831, si le maire et ses adjoints, fonctionnaires non rémunérés, restent choisis et nommés par le pouvoir central, ceci depuis le Consulat, les conseillers municipaux, à rôle purement consultatif, sont désormais élus ; leurs électeurs sont les 14 pour cent des citoyens les plus imposés de la commune, augmentés des « capacités » : magistrats, fonctionnaires, officiers en retraite et de la garde nationale, universitaires, membres des sociétés savantes... Un suffrage censitaire donc, mais bien plus large que celui concernant les élections législatives.

remarquée. Pérille-Courcelle est d'un avis contraire. Il connaît bien ses collègues du conseil et fait une assez bonne analyse du scrutin. Il considère que les 8 conseillers qui ont été favorables à l'adresse sont des « hommes modérés », tandis que parmi les 9 autres, 6 sont « d'opinion légitimiste » ; les 3 derniers, il les considère comme des déçus de la révolution de Juillet prétendant que « *Louis-Philippe dévie des promesses de l'hôtel de ville* » ; parmi ces trois-là, il y avait probablement Dominique Grenet, futur maire de 48 et proscrit de 52 ; il venait d'être élu au conseil municipal. Très pragmatique, notre chroniqueur pense que cela ruine les avantages que la ville aurait pu tirer de la sympathie du duc d'Orléans pour Joigny.

Chargé de l'administration de la bibliothèque, il pensait faire appel au prince pour l'enrichir. Hélas ! dit-il, un autre événement vient ternir la réputation de Joigny : l'arrondissement vient d'envoyer au parlement le « pamphlétaire Cormenin »⁴⁹. Le conservateur de la bibliothèque se désole d'avoir « *perdu beaucoup de bons, beaux et riches ouvrages qui en auraient fait l'ornement et dont Joigny serait fière* ».

L'homme politique Pérille-Courcelle, qui se dit lui-même « modéré », partisan des constitutionnels, est plutôt un conservateur pusillanime, qui s'interroge en août 1830 : « *Que va-t-il advenir de cette nouvelle révolution ? La France en sortira-t-elle heureuse et triomphante ou plutôt ne va-t-elle pas être accablée de maux sans nombre ? A qui s'en prendre ? Aux électeurs ou au roi ? Ah ! Talleyrand, Monk François [?], Raguse [le maréchal Marmont], Chateaubriand !* ». Cette invocation est pour le moins curieuse, mais évocatrice des sentiments de son auteur.

C'est loin d'être un parfait démocrate car, en conclusion, il en arrive à regretter que les conseillers municipaux soient élus librement et que leurs électeurs les « *choisissent parmi les plus méritants ou ... ceux qui savent mieux se faire valoir* ».

Cette évolution de la vie publique à Joigny, dès 1832, montre, de façon prémonitoire, la fragilité de la monarchie de Juillet.

⁴⁹ Paul BASTID, *Un juriste pamphlétaire, Cormenin, précurseur et constituant de 1848*, Hachette, Paris, 1948.

Jean-Pierre ROCHER, *Les élections dans l'Yonne sous la monarchie de Juillet*, art. cit. note 3 et Casimir Perier, *Joigny et le Jovinien*, op. cit., note 9.

Sous le pseudonyme de Timon, le vicomte de Cormenin, juriste reconnu et conseiller d'Etat, puis député, publierà de vertes critiques de la monarchie de Juillet. Il est le gendre du notaire parisien Antoine Louis Gillet, lui-même neveu du constituant Gillet de la Jacqueminière.

En 1828, Antoine Louis Gillet avait donné à sa fille, en avance d'hoiries, les trois cinquièmes de ses importantes propriétés de Senan (château de Chailleuse) et de Villiers-sur-Tholon. Les contributions foncières de son gendre Cormenin atteignant alors la somme de 1000 francs avaient permis à ce dernier de se présenter aux élections législatives, dans le Loiret. En mai 1831, il se présente et est élu député (d'opposition) à Joigny contre Vérollot, le favori, grâce à l'intervention efficace de son beau-père. Cormenin, comme son beau-père, est l'ami de Dominique Grenet et se ralliera à la II^{de} République. Sa petite-fille Suzanne de La Haye de Cormenin épousera Armand Oudinot, 4^e duc de Reggio.

On ne saura pas si les qualités du prince héritier, le duc d'Orléans dit « Chartres », auraient pu changer le cours de l'histoire.

Joigny avait en tout cas été marquée par son passage lors des journées de juillet 1830 ; s'étaient créés alors des liens affectifs entre Chartres et les Joviniens, ce que rapporte avec complaisance Augustin Pérille-Courcelle. Soulignons le rôle du duc de Chartres après les Trois Glorieuses, son aller-retour à Montrouge, mais surtout son départ de Joigny le 1^{er} août à la tête de son régiment, le 1^{er} Hussards, et son arrivée à Paris le 4 au matin, arrivée apportant un soutien militaire conséquent au Lieutenant général du royaume.

La Saint-Napoléon à Joigny

(quand on célébrait la fête nationale le 15 août)

Bernard Richard

Nous sommes à Joigny peu avant le 15 août 1859. Comme chacun sait alors, le 15 août c'est jour de fête nationale, la fête de l'Empereur, la Saint-Napoléon.

Après les victoires des troupes franco-piémontaises à Magenta (4 juin 1859) et à Solferino (24 juin, 40 000 morts), victoires que personne n'ignore à Joigny car elles ont été annoncées « à son de cloches » et par le tambour de ville, « *Sa Majesté* (comme le proclame le conseil municipal dans sa séance du 4 août 1859) désireuse d'arrêter l'effusion de sang, a généreusement offert une paix que cette puissance [l'Autriche] s'est empressée d'accepter. Œuvre d'humanité, de modération et de sagesse, le traité de Villafranca [12 juillet 1859] sera, nous l'espérons, fertile en avantages de toute sorte pour notre pays et pour l'Italie dont l'affranchissement était si nécessaire au bien-être des populations et au repos de l'Europe ». Le conseil municipal, « considérant que la fête de l'Empereur va être partout, cette année, célébrée dans des conditions inusitées, qu'il est bon que la Ville de Joigny manifeste aussi sa joie pour le triomphe de nos armées et l'heureuse issue d'une guerre que *Sa majesté* a close par la paix et l'affranchissement de l'Italie », délibère que les 600fr demandés par M. le Maire en vue de cette destination patriotique seront prélevés sur les fonds libres pour être mis à la disposition de ce magistrat ». Le conseil vote donc une rallonge de 600 F s'ajoutant aux 1000 F déjà inscrits dans le budget municipal ordinaire pour la même Saint-Napoléon, fête nationale du 15 août¹.

Et voici le programme des festivités prévues par le maire, Pierre Couturat, pour ce 15 août 1859, programme publié par le *Journal de Joigny*, directeur Zanote² :

Liste des abréviations en notes :

Annales de Bourgogne : AB

Archives départementales de l'Yonne : ADY

Archives municipales de Joigny : AMJ

Bibliothèque municipale de Joigny : BMJ

Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne : BSSY

Echo de Joigny : EJ

Journal de Joigny : JJ

¹ Registre des actes du conseil municipal de Joigny, 4 août 1859 (AMJ).

² Bernard FLEURY, « Mémoire des rues du vieux Joigny », EJ n° 65, 2007, p. 27-28, rubrique 41b pour l'emplacement de l'actuelle Librairie Berger, qui a succédé en 1937 à deux successeurs des Zanote, Hamelin et Devaux (article permettant de localiser avec précision

Programme de la grande fête nationale qui sera donnée à Joigny le 15 août [1859]

Première Partie

À 6 heures du matin, une salve d'artillerie annoncera l'ouverture de la fête

À 1 heure, jeu du tremplin ou de la tinette. 1^{er} prix, 20 francs, 2^e prix, 10 francs

À 2 heures, course à la gamelle, 1^{er} prix, 15 francs, 2^e prix, 10 francs

À 3 heures, le mât du diable, 1^{er} prix, 25 francs, 2^e prix, 15 francs

À 4 heures, courses en sac, avec têtes grotesques, 1^{er} prix, 15 francs, 2^e prix, 10 francs

Deuxième Partie

À 8 heures, le pont, la sous-préfecture et l'entrée de la rade apparaîtront flanqués de bastions et de forts brillamment illuminés, défendus par de nombreux canons, À 8 heures ½, une flotte de guerre, divisée en trois escadres, s'avancera en ligne de bataille et s'embossera dans la rade pour attaquer les forts, au son de la trompette, de la musique et des tambours.

Sur un signal du vaisseau amiral commandant, un feu très vif sera ouvert par tous les canons de la flotte. Les batteries des forts répondront.

Après des incidents divers, du milieu de la flotte sortira tout à coup un bâtiment surmonté d'une colonne lumineuse, lançant des pièces d'artifice, et du sein de laquelle l'Empereur surgira tenant à la main un étendard tricolore où se liront en lettres de feu ces mots : « La Paix ».

Cette apparition sera saluée par l'artillerie et les fanfares de la musique et les tambours.

Promenade de la flotte autour de la rade.

Grand feu d'artifice.

Retraite générale de la flotte.

Bal à grand orchestre sur la promenade, sous la direction des frères Roville [entrepreneurs de bal qui ont pris à bail la salle de spectacle au dessus de la halle aux Grains].

Nota : Les amateurs qui désireraient équiper des bateaux de fantaisie ne seront admis à le faire que sur la permission de l'ordonnateur de la fête [le maire] et à condition de se conformer exactement aux dispositions qui seront accordées.

Tout bateau dont les manœuvres tendraient à troubler l'ordre sera exclu [toujours l'ordre, la crainte des désordres !].

*Joigny le 4 août 1859
Couturat³*

les activités anciennes dans Joigny, en attendant une nouvelle édition de l'ouvrage de Madeleine Boissy et Eliane ROBINEAU, *Flâneries dans les rues de Joigny*). Les Zanote sont des libraires-imprimeurs dont les ancêtres étaient originaires d'Italie (Zanote, un dérivé de « Zanotti », diminutif affectif de Giovanni, tout comme en français « Jeannot » vient de Jean). Marcel Berger, avant son récent décès (juin 2008), avait eu la grande amabilité de nous ouvrir sa collection de journaux XIX^e-XX^e provenant du fond Zanote-Hamelin, ouverture poursuivie ensuite par sa famille, ici sincèrement remerciée.

³ JJ du 6 août 1859 (BMJ). Couturat est maire de Joigny de 1858 à 1870, puis à nouveau en 1874 par nomination par le gouvernement d'ordre moral.

Ajoutons que la fête s'ouvre chaque année par un service religieux dans l'église Saint-Jean, en présence des autorités civiles et militaires, avec *Te Deum* solennel et prières pour l'Empereur.

Voici, à titre d'exemple, publiée dans le *Journal de Joigny* du 12 août 1865, la lettre adressée le 1^{er} août par le Ministre de la justice et des cultes aux archevêques et évêques de France :

Monseigneur,

La France célébrera le 15 août la fête de l'Empereur. Dans cette solennité, chère à leur foi religieuse, les populations, élevant leurs pensées vers l'avenir, voudront unir aux actions de grâces leurs vœux les plus ardents. Elles prieront pour le souverain dont l'activité infatigable poursuit sans relâche la solution des plus graves problèmes [...] je ne fais qu'obéir à un usage consacré en vous invitant, Monseigneur, à vouloir bien ordonner qu'un Te Deum solennel, suivi de la prière pour l'Empereur, soit chanté le jour de l'Assomption dans toutes les églises de votre diocèse, à l'issue de la messe paroissiale. M. le Préfet concertera avec l'autorité ecclésiastique les mesures que réclame cette cérémonie⁴.

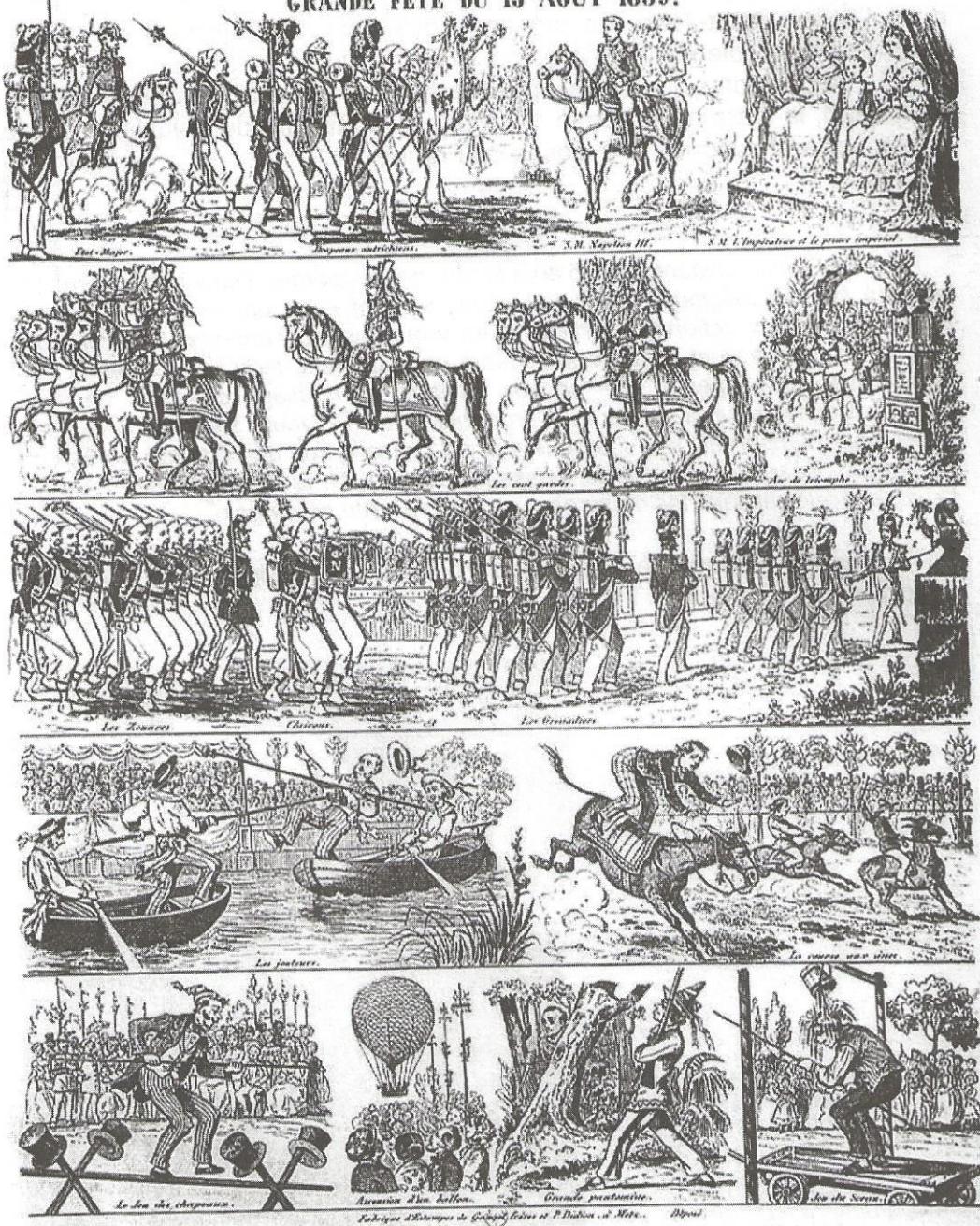
Quelle éloquente utilisation de la foi religieuse, quel bel opportunisme politique !



Saint-Napoléon. Patron des guerriers. Le Vatican inventa de toutes pièces ce saint pour les besoins de la propagande impériale.

⁴ *JJ* du 12 août 1865.

GRANDE FÊTE DU 15 AOÛT 1859.



Ainsi la population de Joigny est-elle parfaitement informée du déroulement de ces cérémonies dont l'organisation associe étroitement les autorités religieuses (le curé de Saint-Jean), civiles (en particulier le maire et le sous-préfet de l'arrondissement) et militaires (Joigny est ville de garnison avec ses casernes).

En l'occurrence, Joigny ne fait là que suivre des usages consacrés par le temps, depuis 1852. C'est en effet un décret du 16 février 1852 du Président de la République, le Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, qui remplace toutes les fêtes civiques de la Seconde République par une fête nationale annuelle unique, le 15 août, la Saint-Napoléon, donc après le coup d'État du 2 décembre 1851, mais avant même le rétablissement de l'Empire. On aura certes bien plus tard, sous le régime de Vichy, une Saint-Philippe, chaque 1^{er} mai, mais guère comparable -sauf par sa louange du chef de l'État- puis plus rien, plus de saint patron homonyme du chef de l'Etat et utilisé par celui-ci à sa propre gloire. Nous sommes en République !

Avant de retourner à Joigny, voici une description de la Saint-Napoléon parisienne, tirée d'une affiche officielle d'août 1861 placardée sur les murs de la capitale :

Affiche officielle de la fête du 15 aout 1861 à Paris.



Fête nationale du 15 aout à Paris

- Spectacles gratuits dans les théâtres suivants : Opéra, Opéra comique, Palais royal, Ambigu, Gaîté, Porte Saint-Martin.
- Spectacles de pantomimes militaires, Place du Trône [aujourd'hui Place de la Nation].
- Concerts de la Garde impériale et de la Gendarmerie aux Champs-Élysées.
- Feux d'artifice au Pont d'Iéna et Place du Trône.
- Illuminations de tous les édifices publics et églises, en particulier à l'École militaire à la lumière électrique [il y avait déjà eu des expérimentations semblables, depuis la première en 1844, place de la Concorde] et à l'Hôtel de ville au gaz.
- Mâts et bannières dans les principales avenues.
- Distribution de biens en nature aux indigents dans les 20 mairies d'arrondissement.
- Quatre mâts de cocagne avec prix sur l'esplanade des Invalides.
- Te Deum à Notre-Dame en présence des autorités civiles et militaires.
- Te Deum dans chaque église de Paris.
- Inauguration par S. M. l'Empereur du boulevard Malesherbes.

« Vive l'Empereur, vive la France ! »

Il ne s'agit que du programme décidé et financé par l'État. Ce programme, en incluant l'inauguration d'une des percées urbaines majeures du baron Haussmann (celle du boulevard qui relie la place Wagram au quartier nouveau du parc Monceau) et l'électricité à l'École Militaire, inscrit par là la fête nationale dans la ligne du progrès technique.

Les mairies d'arrondissement y ajoutent leurs propres actions ludiques, avec en général pavage des édifices publics, concerts des fanfares et associations musicales locales, défilés des pompiers ou des troupes et surtout bals gratuits.

Notre recherche documentaire n'est pas achevée : la série des numéros du *Journal de Joigny* (journal hebdomadaire -des samedis de marché à Joigny- et autorisé sous le Second Empire dans l'arrondissement, pro-gouvernemental) reste lacunaire dans ses comptes rendus de l'événement. Certaines années, le journal est dithyrambique, pour d'autres il se limite, pour l'essentiel, à de brèves généralités, comme pour le 15 août 1869 : après avoir loué les grâces nombreuses accordées à l'occasion du centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}, il conclut simplement par « *la fête du 15 août a été célébrée à Paris et dans les départements avec un entrain, un enthousiasme exceptionnels* »⁵, affirmation qui est, nous le verrons, en partie contredite pour le département par les incidents signalés au préfet au même moment, incidents dont la trace est conservée dans les archives départementales de l'Yonne mais qui sont tus par une presse bien surveillée par les autorités. Par ailleurs nous n'avons pas étudié tous les comptes financiers de la municipalité, pour les dépenses engagées et réalisées pour la fête.

Dès sa première décennie, la fête paraît attirer les foules qui apprécient le caractère très ludique qui lui est donné ; les sommes inscrites au budget municipal pour cette fête sont généralement de 1000 F mais elles peuvent atteindre bien plus, comme par exemple en 1859, 1600 F, en 1861 un montant final de 2689 F⁶. Les comptes rendus qu'en fait la presse sont souvent lyriques. Donnons par exemple des extraits de celui de la *Saint-Napoléon* de 1856, à la rubrique « *Chronique locale* » du *Journal de Joigny*, le 16 août 1856 :

Fête nationale du 15 août [1856]

« *Il est minuit, Joigny est encore tout illuminé ; la sous-préfecture est étincelante et la coquette mire dans l'Yonne la barrière de feu qui lui donne un aspect fantastique ; on entend dans le lointain les accords de la danse ; si l'on s'approche, on est ébloui des mille lumières qui scintillent dans les feuilles verdoyantes [le journaliste est un vrai poète lyrique, ou visiblement il cherche à le paraître]. Point de clamours ; point de gens avinés, l'ordre au milieu*

⁵ *JJ* du 21 août 1869.

⁶ *Registre des actes du conseil municipal de Joigny, août 1859 et 1861 (AMJ).*

de la joie ["l'Empire, c'est la paix" annonçait le Prince-Président à Bordeaux en 1852, c'est-à-dire la paix publique, l'ordre, toujours dans l'air du temps] »; le journaliste décrit ensuite le déroulement des festivités, avec d'abord la messe à Saint-Jean :

« A midi, les autorités civiles et militaires, ayant à leur tête M. Barrault de St André, sous-préfet, et M. Couturat, remplissant les fonctions de maire de Joigny, se sont rendus à l'église Saint-Jean.

Une foule nombreuse remplissait l'église et nul doute qu'à ce moment solennel où l'on entend : Domine salvum fac Imperatorem Napoleonem, tous les cœurs ne se soient unis à cette invocation, pour prier Dieu de protéger celui qu'il a chargé de veiller sur les destinées de la France ». Il y a certes là bien de la flatterie, de la flagornerie, tant de la part du journaliste que de celle des autorités joviniennes. D'ailleurs le nouveau sous-préfet, Gasc, nommé en 1858 pour remettre de l'ordre dans la municipalité, affirme dans son message de prise de fonctions que la population de Joigny est « reconnaissante envers le grand homme dont le génie a sauvé la France et l'Europe de l'abîme révolutionnaire »⁷, façon hardie d'étendre à toute l'Europe les effets du coup d'État du 2 décembre 1851 ? En l'espèce, ce fonctionnaire ne fait ici que reprendre la substance des termes de la proclamation du Prince-Président aux lendemains du plébiscite du 21 décembre 51 suivant le coup d'État : « Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre [verbe issu du vocabulaire religieux, pénitentiel] en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France, et à l'Europe peut-être, des années de trouble et de malheur... »⁸

Vient ensuite la description des jeux, dont le mât de beaupré, planté en oblique (depuis le quai) au dessus de l'Yonne (premier prix, une montre en argent, mais on tombe facilement dans l'Yonne avant d'atteindre le but), la course à dos d'âne (cinq baudets rétifs), la course à la tinette (un baquet rempli d'eau à ne pas laisser déborder), les courses en sac, etc., puis « un brillant feu d'artifice, et la foule se dirigeait ensuite sur les promenades pour admirer les innovations féeriques de Roville » [l'organisateur du bal, car la fête nationale s'achève toujours par le bal populaire...] Le journal termine par un éloge appuyé de l'administration municipale, ordonnatrice de fêtes, et du progrès qu'apporte l'Empire : « Nous ne terminerons pas sans remercier l'administration municipale. Nous avions raison de dire qu'on marchait dans une voie nouvelle, ou, si l'on aime mieux, dans une voie de progrès. Le public augure bien de cette journée et la baptisa, nous aimons à le dire, de : Journée de la Renaissance »⁹. Ajoutons que, le lendemain de la fête, le *Journal de Joigny* publie les noms des lauréats des divers jeux d'adresse, lauréats ravis d'« être dans le journal ».

A Joigny, comme partout ailleurs, le maire et son conseil municipal (maire nommé par le ministre de l'intérieur, au besoin hors du conseil, conseillers élus au suffrage universel depuis juillet 1848) sont jugés par

⁷ JJ du 8 mai 1858.

⁸ Luc VILLETTE, *Le coup d'État du 2 décembre 1851*, éd. Aubier, coll. Floréal, Paris, 1982, p. 207.

⁹ JJ du 16 août 1856.

leurs administrés et par la presse en fonction du plus ou moins grand succès de la fête nationale, ou patronale, qu'ils ont organisée. Ce jugement est certes sans effets immédiats, puisque c'est le ministre qui nomme le maire du chef-lieu d'arrondissement qu'est alors Joigny. Le maire Pierre Couturat, qui a été nommé par décret impérial du 7 mars 1858, restera en fonctions jusqu'à la chute de l'Empire malgré les critiques que lui valent cette fête nationale manquée de 1866 et certains investissements contestés.

Des critiques intéressées

En 1866 le *Journal de Joigny*, sous la plume acérée du journaliste Roy, est très critique à l'encontre de la municipalité qui a réduit les dépenses des fêtes publiques :

« *Il paraît qu'à Joigny il nous faut dire adieu aux fêtes et réjouissances municipales. Ainsi la Saint-Jean est venue et s'est passée sans que la moindre démonstration indiquât que ce fût la fête patronale de la cité. Toutes les pensées, toutes les aspirations de notre administration, toutes ses réserves, toutes ses économies sont en apparence au moins tournées et concentrées vers un seul objet : les eaux [l'adduction des eaux d'une source de Volgré jusqu'à Joigny, Volgré source fréquente de critiques¹⁰].* »

Il semble pourtant qu'il eût été convenable de faire un instant trêve à ces exclusives préoccupations en faveur du 15 août et de la solennité qui, à cette date, se célèbre avec entrain, avec éclat par toute la France, à Paris comme dans la plus modeste bourgade. [...] la fête de l'Empereur, à Joigny, a manqué d'animation, par suite des économies trop sévères ou des dispositions incomplètes adoptées par l'autorité municipale. Ce n'est pourtant pas ce qu'a entendu M. le Ministre de l'intérieur dans la circulaire qu'il a adressée le 4 août aux préfets. Oui c'est une excellente et charitable pensée que de consacrer une large part à des œuvres de bienfaisance ; oui, la fête du 15 août doit être aussi la fête pour les pauvres.

Mais cela ne voulait pas dire que les réjouissances publiques et les dépenses à faire pour y donner cours étaient interdites et devaient être remplacées entièrement par des distributions aux profits des classes nécessiteuses.

Il n'y avait pas de musique à la messe du Te Deum, à laquelle assistent les autorités ; cependant il y a deux fanfares que le public aime à entendre, et toutes les deux, si on les y avait conviées, n'auraient pas mieux demandé que de jouer à la cérémonie et même à marcher à la tête de la compagnie des pompiers, qui aurait pu, à son choix, en désigner et adopter une.

¹⁰ Bernard FLEURY, *La Vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Époque*, éd. ACEJ, coll. Mémoire et Patrimoine, Joigny, 2005, p. 222-225, et abbé Pierre LEBOEUF, dans sa communication sur « Le conseil municipal de Joigny de 1850 à 1870 », *Actes du colloque de l'ABSS de 1996 à Joigny*, p. 147 à 164, éd. ABSS, Dijon, 1997.

D'ordinaire, tous les ans, il y avait bal gratis ; c'était l'amusement de nos troupiers qui, avec leur modeste paye, ne peuvent pas toujours avoir le gousset bien garni et payer le prix d'une contredanse [...] La suppression du bal gratis a été une résolution qui a eu plus d'un inconvénient.

Donc il y avait deux cercles de danse payants où les militaires n'étaient pas admis, ce qui était pour eux le supplice de Tantale. Aussi, sur les minuit, quand les têtes ont été un peu montées, il est arrivé ce qu'on devait prévoir : ils ont essayé de forcer la consigne et d'entrer sans payer. De là des troubles, des rixes, quelques propos malsonnants s'adressant aux gendarmes de service... »¹¹ Le journal, le même jour, donne une description joyeuse de la Saint-Napoléon à Paris « qui s'est pavoisé des pieds à la tête », ceci comme pour mieux souligner la lourde erreur de la municipalité de Joigny.

L'absence de la *Fanfare de la Ville de Joigny* est encore une faute dans la politique locale, une faute du maire. En effet l'année précédente, en juillet 1865, cette fanfare jovinienne avait participé au concours de la *Fête des Arts et des Industries* sous la présidence du baron Taylor, au Pré Catelan, et là, elle avait obtenu un des (nombreux mais glorieux) premiers prix, matérialisé par un « *trombone à pistons à tubes indépendants offert par M. A. Sax* » (Adolphe Sax, ce facteur d'instruments belge installé à Paris et inventeur, vers 1840, du saxophone)¹². On comprend mieux ainsi les critiques portant sur son absence pour le *Te Deum* du 15 août 1866. Les fanfares de Joigny étaient alors très appréciées dans tout le département. Ainsi le maire progouvernemental de Vergigny, près de Saint-Florentin (arrondissement d'Auxerre, mais circonscription électorale de Joigny), avait-il pour la première Saint-Napoléon restaurée, celle de 1852, engagé « *les meilleurs musiciens* » de Joigny pour donner à la célébration « *une importance accrue* »¹³. On connaît aussi l'importance revêtue par les garnisons militaires dans l'économie de Joigny, et donc la nécessité pour la municipalité de veiller à « *l'amusement de [ses] troupiers* » en leur offrant le « *bal gratis* » de la fête nationale. Quelques années plus tôt, en 1853, la commission du budget de la municipalité (municipalité dirigée alors par Simon Moreau) demandait « *qu'il soit fait une adresse à Sa Majesté l'Empereur Napoléon III afin de la supplier d'accorder à la Ville de Joigny un surcroît de garnison* », proposition adoptée à l'unanimité par le conseil municipal et d'ailleurs suivie d'effet, quelque temps plus tard, avec l'installation de quelques centaines de soldats supplémentaires¹⁴.

Tout ceci mérite certes commentaire. Le journaliste si critique attaque depuis 1865 le maire de Joigny à propos du projet, qui sera réalisé, d'adduction à Joigny des eaux d'une source de Volgré (il n'y a pas que le baron Haussmann pour multiplier les travaux d'édilité, à Joigny il y a Pierre

¹¹ *JJ* du 18 août 1866.

¹² *JJ* du 18 août 1866.

¹³ Rapport du maire de Vergigny du 17 août 1852, ADY 3 M 3/33.

¹⁴ *Registre des actes du conseil municipal de Joigny*, 22 mai 1853 (AMJ).

Couturat)¹⁵. Il est donc de parti pris, mais l'angle d'attaque de sa critique, la faiblesse de la fête nationale de 1866, illustre bien l'importance acquise par cette fête, célébration officielle de l'État bonapartiste, mais qui a réussi à devenir une fête joyeuse, exubérante, à la fois politique et populaire. La critique concernant l'insuffisance de la fête nationale peut donc obtenir l'assentiment d'un vaste public à Joigny. Roy, ancien avoué, se fait en réalité l'interprète d'un groupe que le sous-préfet Gasc appelait « *les coteries des marchands de bois* », menées d'après lui par Étienne Bouron, président du Tribunal de commerce et maire de 1855 à 1858 et, après un court intermède, remplacé à la demande du sous-préfet par Pierre Couturat, maire de 1858 à 1870, et ici critiqué. Il ne s'agit pas d'une vraie opposition politique mais d'une rivalité pour le pouvoir local (querelle de clocher) entre les deux équipes possibles soutenant toutes les deux le régime bonapartiste¹⁶. Dans les papiers Bouron, on retrouve une tentative de formation d'une liste d'opposition à la municipalité en place en 1865, opposition à Couturat, mais fidélité au régime bonapartiste. Étienne Bouron, président du Tribunal de commerce, se retrouve à la tête d'une liste dite « indépendante de l'administration » (aux côtés d'Alphonse Zanote, « ancien libraire ») aux élections municipales des 6 et 7 août 1870, en pleine guerre, face à la liste Couturat qui l'emporte. Mais une réelle opposition politique, républicaine, ne pourra se manifester, indirectement, qu'à partir de 1869, par le truchement de la *Société pour la propagation de l'instruction populaire*, dont l'animateur à Joigny sera Henri Bonnerot, futur maire républicain de 1871 (la loge maçonnique de Joigny, interdite en octobre 1850 pour républicanisme et rétablie en 1860 est, quant à elle, sous étroit contrôle du sous-préfet jusqu'en sept. 1870). Démissionnant en 1874 (pour être à nouveau maire de 1876 à sa mort en 1886), H. Bonnerot est remplacé successivement en 1875 par Bouron puis Couturat, nommés et non pas élus, nommés par le gouvernement anti-républicain d'ordre moral qui remet en selle localement les anciens notables de Second Empire pour écarter les républicains pourtant majoritaires.

Soulignons que *Le Journal de Joigny* est un journal (paraissant chaque samedi) favorable au régime, un des six autorisés dans le département après le coup d'État du 2 décembre, et d'ailleurs selon Jacques Copin, l'historien de la presse de l'Yonne, un journal subventionné par le gouvernement, tout comme *L'Yonne d'Auxerre* ; il soutient pour les élections législatives le candidat officiel, par exemple le baron Brincard

¹⁵ Dans les années suivantes, le journaliste Roy poursuivra vigoureusement ses attaques contre la réalisation de cette adduction des eaux de Volgré, selon lui à la fois trop onéreuse pour les finances de la ville (500 000 F quand le budget municipal annuel tourne autour de 70 000 F) et inefficace, le débit d'eau devant être insuffisant, surtout dans les mois d'été... En revanche le maire Pierre Couturat se verra proposer que son nom soit donné -dès 1868- à l'avenue de la Gare (aujourd'hui avenue du Général de Gaulle !), proposition finalement non retenue mais qui marque la volonté de flatter de certains conseillers municipaux (voir note suivante).

¹⁶ Toute cette affaire est présentée par l'abbé Pierre LEBOEUF dans sa communication sur le conseil municipal de Joigny (voir note 10 *supra*).

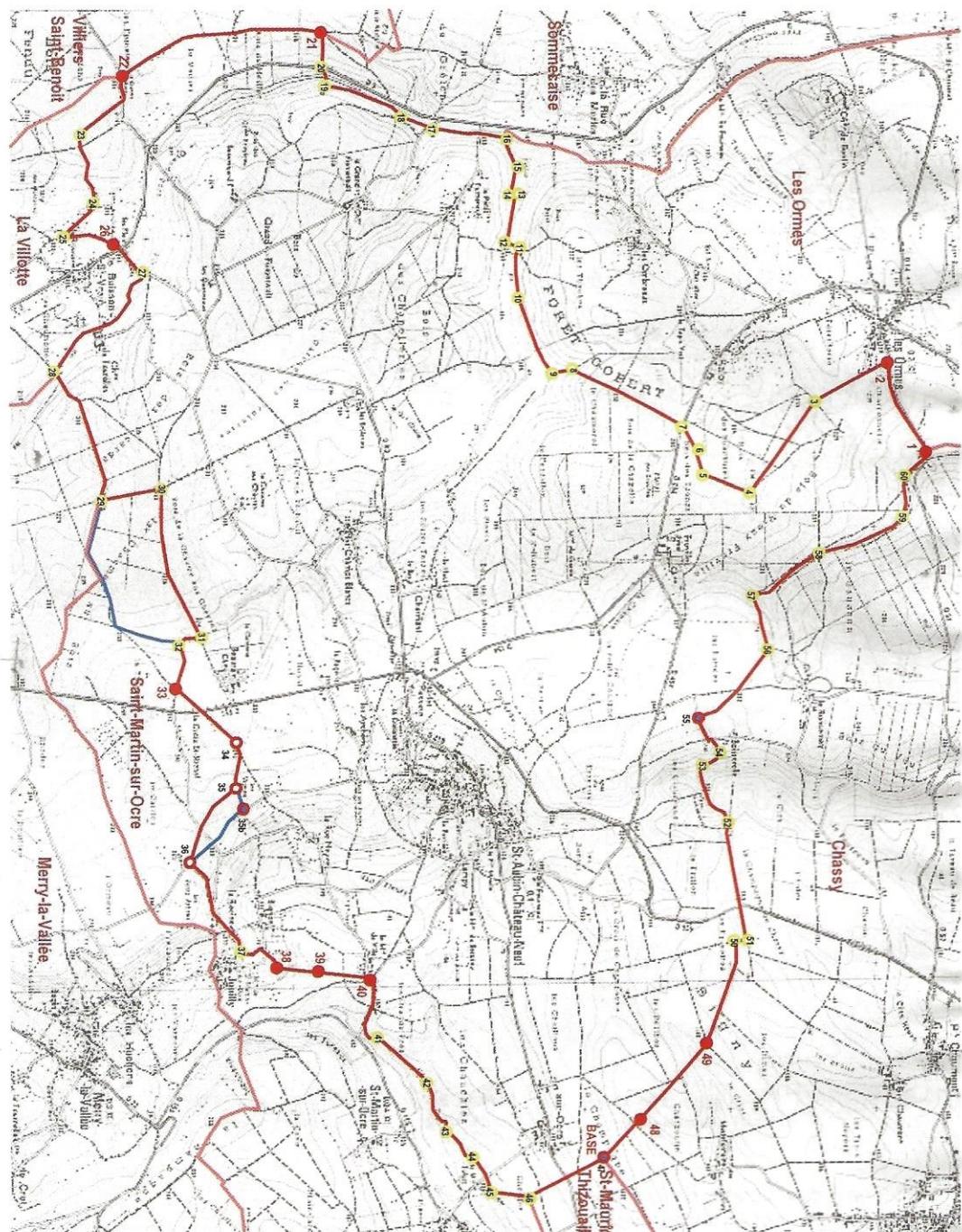


Comté de Champagne
 Baronnies de Donzy
 Domaine royal
 Comté de Joigny
 Comté de Nevers
 Duché de Bourgogne
 Comté d'Auxerre
 Comté de Tonnerre

L'occupation médiévale de la vallée du Ravillon.

Carte de l'implantation des principales entités territoriales, laïques ou ecclésiastiques, au début du XIII^e siècle, dans la vallée de l'Yonne (carte J.-P. Delor).

- Les points rouges indiquent les créations *ex nihilo* (villes neuves).
- Les points jaunes désignent les principaux domaines monastiques.



● borne en grès stampien, numérotée, encore en place
 ○ idem, connue mais non retrouvée
 ● borne probable

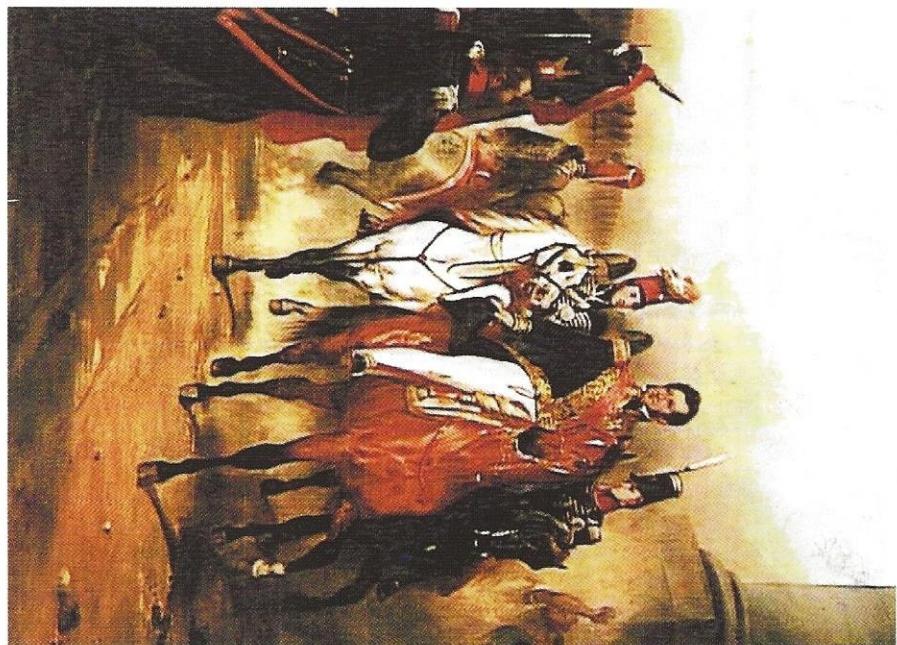
— limites de commune
 — limites de paroisse
 ● borne en grès ferrugineux encore en place

Saint-Aubin-Châteauneuf
cadastre de 1782.

Limites de la paroisse de Saint-Aubin-Châteauneuf, avec implantation des bornes.
(Carte J.-P. Delor)



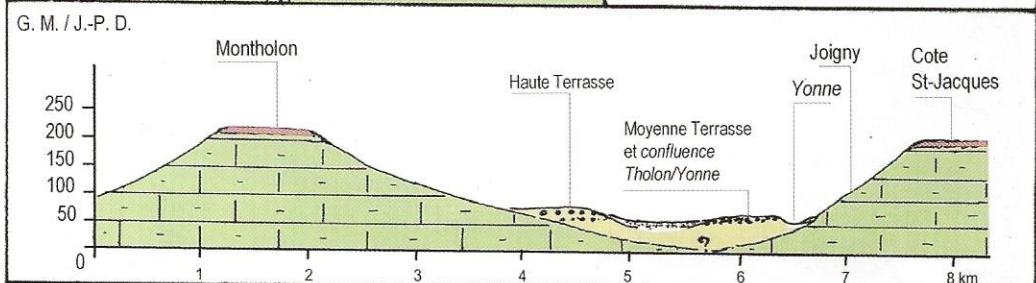
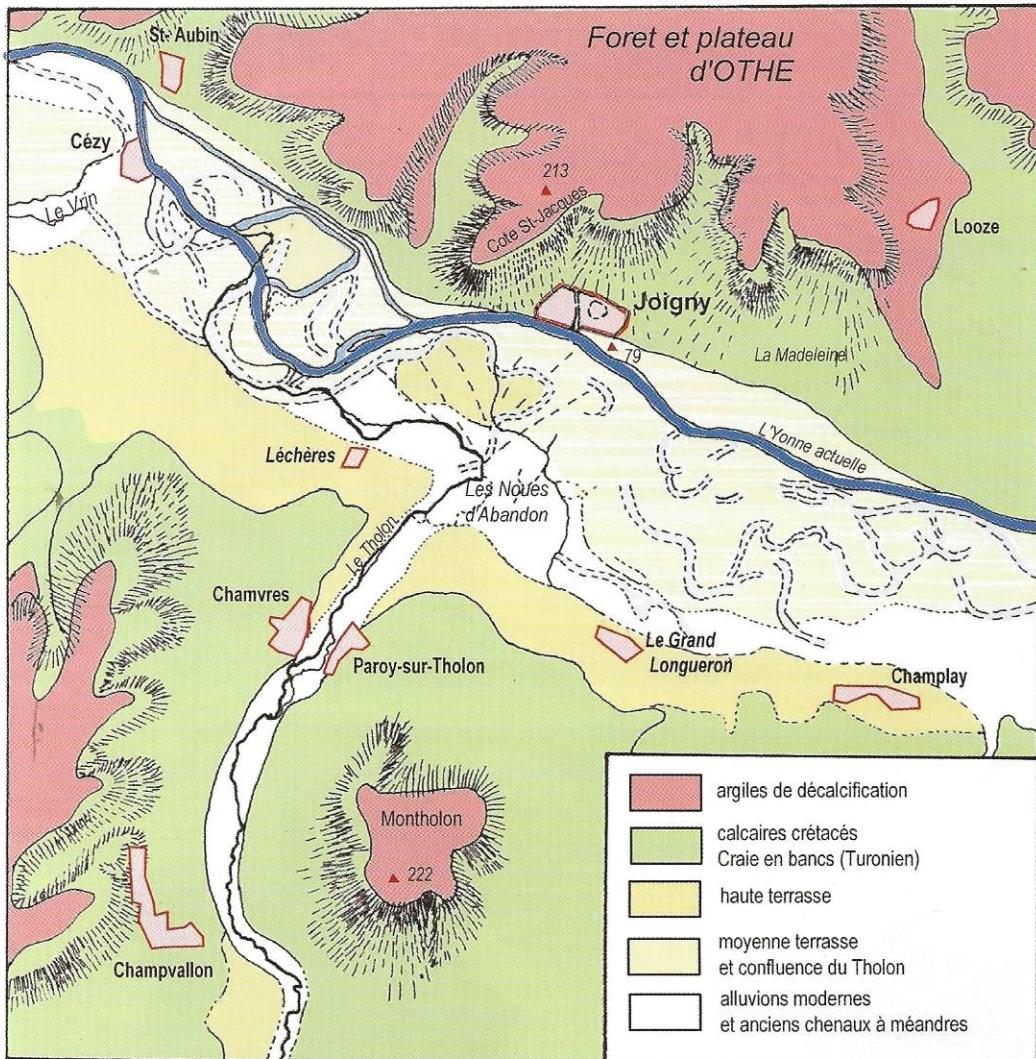
“Le duc de Chartres en colonel du 1er Hussards», tableau conservé au musée Condé à Saint-Germain.



Ary Scheffer. "Le duc d'Orléans reçoit, à la barrière du trône (aujourd'hui Place de la Nation), le duc de Chartres à la tête du 1er Hussards venant de Joigny. 4 Août 1830". Tableau conservé au musée du château de Versailles.



Extrait de la feuille n° 24 d'une reprise de la Carte de Cassini, aquarellée à la main et éditée au début du XIXe siècle par Dezeauche, Ingénieur géographe, rue des Noyers à Paris.

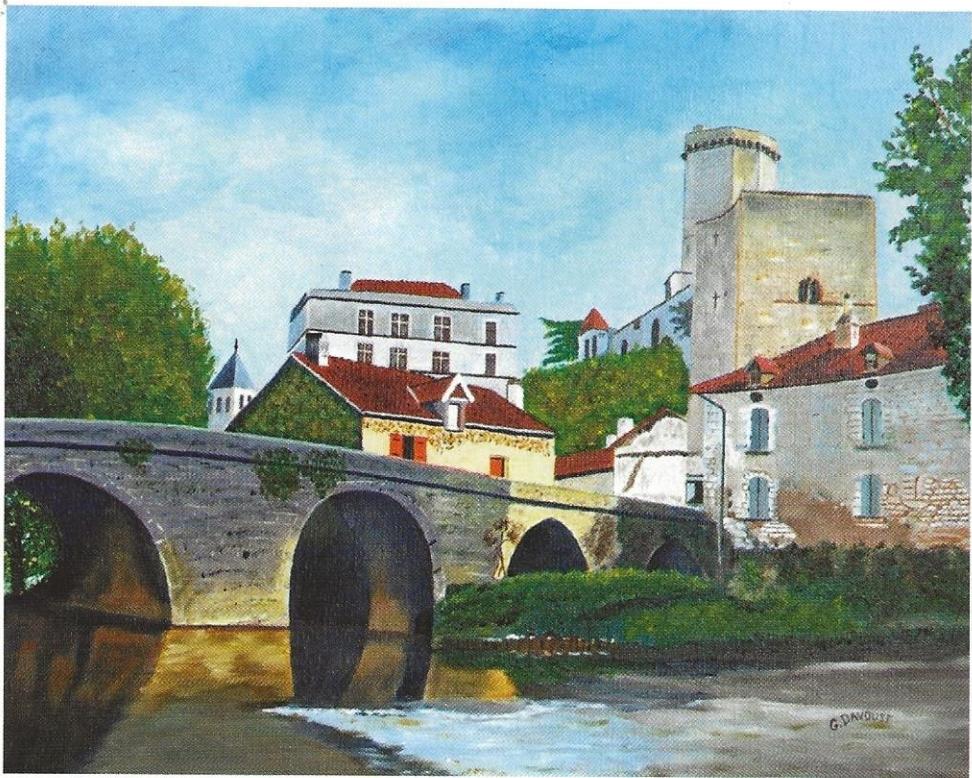


Le cadre naturel initial du site de Joigny.

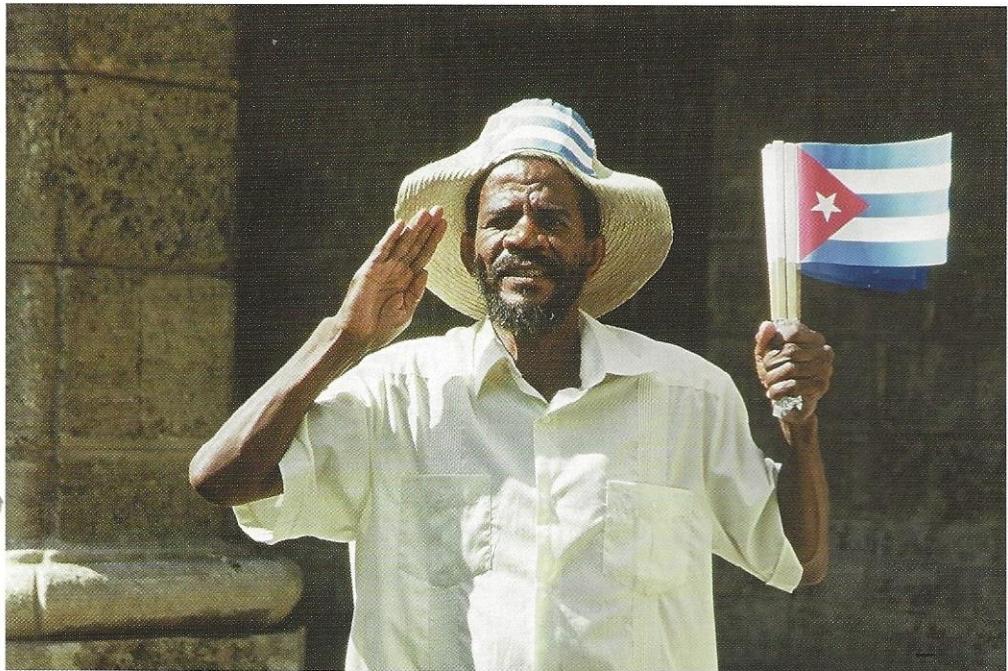
Dans le cartouche inférieur : coupe géologique sud-nord, de la butte-témoin du Montholon à la Côte Saint-Jacques révélant le système des terrasses et de la confluence Tholon / Yonne (conception de la carte : Gérard Mottet)



Atelier « aquarelle » : œuvres de Colette Dessaix et Monique Thoron



Ateliers « Huile et acrylique » : œuvres de Serge Italiano et G. Davoust
(Photos G. Ott)



Atelier « Photo », œuvres de Jean-Claude Recourcé (« vieux fidèle admirateur de Fidel Castro », gagnant du « concours à thème » de l'Union régionale photographique de Bourgogne - catégorie « Diapositives ») et de Gérard Ott.

contre Léopold Javal en 1869 (ce dernier est néanmoins élu en 1857, 63 et 69 et préconise le vote « non » au plébiscite de 1870)¹⁷.

Napoléon et la Saint-Napoléon

Revenons sur l'invention de saint Napoléon et la célébration annuelle de la Saint-Napoléon au 15 août. Bien entendu, l'inventeur en est Napoléon Bonaparte, né à Ajaccio le 15 août 1769. Certes encore le 14 juillet 1804 le Premier Consul, déjà proposé comme Empereur aux Français par sénatus-consulte du 18 mai (28 floréal An XII) mais pas encore sacré, organise une fête (le dernier 14 juillet fête civique officielle avant le futur et lointain rétablissement de 1880). Rappelons que sous la Révolution, avaient été créées de nombreuses occasions de fêtes civiques, dont le 14 juillet, anniversaire de la liberté, mais sans que cette date ne s'impose vraiment chaque année comme la fête principale. Le Premier Consul étaie d'ailleurs son dernier 14 Juillet sur les 14 et 15 juillet ; il s'agit moins de commémorer la prise de la Bastille que de présenter solennellement la future couronne impériale, de recevoir le serment du grand chambellan, Talleyrand, et de remettre les premières croix de la Légion d'honneur, dans une cérémonie organisée à Saint-Louis des Invalides, en quelque sorte une cérémonie préparatoire au sacre du 2 décembre 1804 à Notre-Dame. En fait, le passage de la fête du 14 Juillet révolutionnaire à celle du 15 Août -anniversaire de la naissance du futur empereur- a déjà été pris dès 1802, à Paris comme dans le reste de la France. C'est en effet en 1802, un an après le Concordat, que le Premier Consul institue pour la première fois la fête officielle de son anniversaire, qui tout de suite, avec *Te Deum* à Notre-Dame et feux d'artifice, prend plus d'ampleur que les trois autres fêtes civiques des 14 juillet, 22 septembre (la République) et 21 janvier (l'exécution du roi) ; la France va suivre¹⁸.

Par exemple à Joigny, le 15 août 1803, on célèbre, « *au son de la cloche et du canon* », avec illuminations en ville et *Te Deum* dans l'église Saint-Jean, l'anniversaire de la naissance de Napoléon Bonaparte, qui est encore Premier Consul. Les autorités municipales, en ce jour anniversaire, ferment les bureaux, libèrent généreusement plusieurs prisonniers (c'est déjà comme une préfiguration de l'amnistie dont bénéficient des prisonniers lors de chaque fête nationale) ; elles font célébrer un *Te Deum* puisque, depuis le 31 mai 1800, le culte catholique a été rétabli à l'église Saint-Jean, tout comme quelques mois plus tôt à Saint-Thibault (le 15 février) et Saint-André (le 23 février)¹⁹ et que, depuis le Concordat de 1801 de pacification religieuse (Concordat qui restera en vigueur jusqu'à la loi de Séparation de 1905, dénoncée et refusée par le pape Pie X, comme prise dans des

¹⁷ Jacques COPIN, « La presse de l'Yonne sous le Second Empire », dans *Les républicains sous le Second Empire*, dir. Léo HAMON, Entretiens d'Auxerre 9, de 1992, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1993.

¹⁸ Jean-Pierre Bois, *Histoire des 14 Juillet, 1789-1919*, p. 90-91, éd. Ouest-France, collection Université, Rennes, 1991.

¹⁹ Bernard RICHARD, « La cloche, le maire et le curé », 1^{ère} partie, *EJ* n° 63, 2006, p. 53.

formes qui n'ont pas été négociées et ne respectent pas la hiérarchie épiscopale), la religion catholique est reconnue par la République Française comme étant la religion professée par « *la majorité des citoyens*²⁰ » ; la municipalité réunit ensuite une soixantaine de personnes dans un banquet au cours duquel « *chacun se félicite de tenir quelque lien à ce magnifique char que le Premier Consul conduit avec tant de sagesse* ». Parmi ces liens, à Joigny même, il y a bien sûr la présence du jeune Louis Bonaparte, colonel du 5^e Dragons. Chaque dragon reçoit pour l'occasion une bouteille de vin (sans doute du gris de la Côte Saint-Jacques), ce qui est une bonne manière à l'égard du régiment, de son colonel, et du frère aîné de celui-ci...²¹

Ultérieurement, par décret du 19 février 1806, Napoléon, désormais empereur, obtient que l'Église reconnaisse saint Napoléon et le célèbre 15 août, en même temps que la Vierge Marie : à partir d'un incertain *Neopolis*, mort en martyr à Alexandrie au III^e siècle, et qui serait devenu en latin *Neopolus*, puis au Moyen Âge *Napoleo* « *encore nommé vulgairement en italien Napoleone* » conclut complaisamment le rapport constitué par les hommes de l'Empereur : pieuse invention avalisée par la bénédiction du cardinal Caprara et du pape Pie VII, Rome étant réconciliée avec la France depuis le Concordat de 1801.

Ainsi, à partir de 1806, célèbre-t-on avec solennité à Joigny comme ailleurs, toujours « *à son de la cloche et du canon* », « *la Saint Napoléon et le rétablissement de la religion en France* ». La date est judicieusement choisie : elle lie la nouvelle dynastie à l'ancienne qui, par la Déclaration de Louis XIII du 10 février 1638, avait consacré le Royaume de France à la Vierge Marie, fêtée le 15 août. Cette célébration du « *vœu de Louis XIII* », avec *Te Deum* solennel, avait déjà été utilisée par les rois Bourbons pour renforcer leur pouvoir politique, sacrifier celui-ci et ainsi être plus indépendants de l'Église ; disons qu'elle valait aux Bourbons (le « *Royaume des lys* ») le respect religieux que Napoléon I^{er} (l' « *Empire de l'Aigle* » ou « *des Abeilles* ») obtiendra par les Articles organiques au Concordat et le « *catéchisme impérial* ». La célébration du vœu de Louis XIII avait été révoquée le 14 août 1792 par la Législative, mais la voilà donc tacitement reprise -et récupérée- par Napoléon Bonaparte, dont le saint patron est donc fêté en même temps que l'Assomption de la Vierge, chaque 15 août²².

Ce jour à Joigny, de 1806 à 1813, bien souvent on élit une rosière, pauvre et honnête, que l'on marie à un vétéran de la Grande Armée, brave et honnête, et un rituel est esquissé : défilé de la garde nationale et de la garnison, illuminations, banquet, mariage religieux de la rosière et de son vétéran à Saint-Jean avec *Te Deum* (en 1812, pour remercier « *l'Éternel* »

²⁰ Jacques-Olivier BOUDON, *Napoléon et les cultes*, éd. Fayard, Paris, 2002. Du même mais pour Napoléon III, *Paris capitale religieuse de la France*, éd. Cerf, Paris, 1998.

²¹ Bernard FLEURY, *op. cit.* en note 9, p. 98-99.

²² René LAURENTIN, *Le vœu de Louis XIII*, Paris, éd. O.E.I.L, 1988 (un abbé spécialiste du culte et des apparitions de la Vierge).

du don précieux [qu'il a fait] en mettant sur le trône de France le meilleur et le plus grand des souverains »), danses et jeux d'adresse, parfois même joutes nautiques sur la rivière²³. La Saint-Napoléon, sous le premier Empire, n'est cependant qu'une fête parmi d'autres ; on célèbre encore le 2 décembre le sacre de l'Empereur puis Austerlitz, le mariage de l'Empereur, la naissance d'un héritier et bien des victoires militaires (en l'occurrence les occasions ne manquent guère).

Certes tout cela s'est effondré en 1814 et à nouveau en 1815 avec la fin de l'Empire (Waterloo, triste 18 juin). Les rois vont faire célébrer chacun le jour de leur saint patron, 25 août pour Louis XVIII, 4 novembre pour Charles X et 1^{er} mai (la Saint-Philippe) pour Louis-Philippe, ce dernier créant cependant la notion et l'expression de « fête nationale » pour célébrer, pendant quelques années seulement, l'anniversaire des Trois Glorieuses (27, 28 et 29 juillet 1830) qui l'avaient porté au pouvoir. La Seconde République n'aura guère le temps de se célébrer, ceci les 25 février (proclamation de la République) et les 4 mai (confirmation de la proclamation par l'Assemblée constituante élue en avril).

Cependant, depuis 1815, la légende napoléonienne circule par capillarité dans tout le corps de la nation : ici et là, la Saint-Napoléon continue d'être célébrée clandestinement par divers fidèles qui manifestent ainsi leur fervent attachement à la mémoire de l'Empereur et leur hostilité au pouvoir en place, rois Bourbons puis Orléans. De la même façon des républicains célèbrent clandestinement l'anniversaire de la prise de la Bastille ou celui de la Première République (22 septembre) et d'ailleurs les deux ferveurs se recoupent parfois dans leur commune détestation des rois, surtout depuis les Cent Jours et le *Mémorial de Sainte-Hélène* qui déplient l'image de l'Empereur héritier des principes de 89 et porteur de gloire nationale, « *Robespierre à cheval* ».

Napoléon III et sa fête nationale

Et revoilà la Saint-Napoléon instituée par le neveu, Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République depuis décembre 1848, qui fait célébrer à nouveau officiellement cette fête par décret du 16 février 1852 comme *fête nationale unique et annuelle* et surtout qui enrichit considérablement sa signification et son rituel pendant tout son règne impérial, jusqu'à en faire un jalon, une anticipation du futur 14 Juillet républicain. En effet le Président puis Empereur va bénéficier de la durée, presque vingt ans, pour enracer définitivement en France l'idée de « *fête nationale* » se répétant chaque année à la même date unique ainsi solennisée, et ce sera le 15 août.

Nous avons vu ce rituel, les salves d'artillerie ou la sonnerie des cloches pour lancer la journée, la ville pavée, le portrait de l'Empereur (en attendant Marianne...), l'amnistie de prisonniers, la distribution de secours aux indigents, l'exaltation de la gloire militaire (effacer le traité de

²³ Bernard FLEURY, *op. cit.* en note 10, p. 109 à 112.

Vienne, de 1815, en attendant d'effacer celui de 1871), la revue, le défilé des pompiers ou des militaires, les aubades de la fanfare ou association musicale locale, les jeux d'adresse qui attirent la foule, les illuminations, le feu d'artifice, le « bal gratis », avec une forte implication de la municipalité et surtout du maire : du pain et des jeux, mais aussi en fait un vrai 14 Juillet avant l'heure, gloire nationale et locale et occasion de divertissement. La Saint-Napoléon des années 1852-1869 (car en août 1870, c'est déjà la guerre) apparaît bien comme une anticipation de la fête nationale du 14 Juillet. En outre, tout comme le 15 août impérial, le 14 juillet républicain, dès 1880, donne une place de choix à l'armée, à la revue des troupes, au défilé militaire. A l'enthousiasme des spectateurs qui auraient été quatre cents à cinq cents mille à acclamer le défilé des troupes du jardin des Tuileries à l'Arc de triomphe devant l'Empereur le 15 août 1868, selon le *Journal de Joigny* du 22 août 68 répond celui des spectateurs présents à Longchamp le 14 juillet 1880, pour la cérémonie de remise des drapeaux aux régiments par le président Grévy.

La seule différence vraiment notable entre ces deux fêtes, c'est la cérémonie religieuse, la messe solennelle avec *Te Deum* solennel à Saint-Jean, à Notre-Dame, et le salut à l'Empereur pour souligner les liens de celui-ci avec l'Église et même avec Dieu (ses décrets commencent par la formule « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français »). Le *Te Deum* pour une occasion politique importante est un classique, une habitude bien ancrée : ainsi la promulgation de la Constitution de novembre 1848 avait-elle été suivie d'un *Te Deum* à Notre-Dame, avec cortège et lecture du texte. Il reste que si l'Église s'implique dans la fête de l'Empereur, ne serait-ce que pour répondre à la demande du gouvernement, du Ministre des cultes, en période concordataire, le but de cette cérémonie religieuse est bien laïc : il s'agit de célébrer l'Empereur, le chef de l'État. En outre, en dehors peut-être de quelques personnes crédules, qui était dupe, qui croyait vraiment que l'Empereur était sincèrement uni à la foi catholique comme à sa pratique ? Chacun savait qu'il agissait ainsi par opportunisme politique : le soutien financier, social et politique de l'État à l'Église contre le soutien électoral de celle-ci, en régime de suffrage universel. D'ailleurs la politique de Napoléon III en faveur de l'unité italienne, à partir de 1859, distend ses liens avec Rome (le pouvoir temporel du pape est désormais menacé) et, par voie de conséquence, avec l'Église de France, sans interrompre pour autant l'échange de services ni le rite du *Te Deum* et du *Salvum fac Imperatorem Napoleonem* à chaque fête nationale du 15 août.

Précisons que nous n'avons pas (pas encore ?) rencontré de heurts à Joigny entre l'Église (l'archiprêtre) et le pouvoir laïque (le maire et le sous-préfet) autour du déroulement de la Saint-Napoléon : les églises doivent sonner les cloches, mais cela va de soi le jour de l'Assomption ; la messe et le *Te Deum* pour l'Empereur n'ont pas révélé de réticences à Joigny de la part du clergé, même quand les rapports se tendent entre Napoléon III et l'Église ; les heurts fréquents ailleurs à propos du bal qui,

ailleurs, choque souvent le curé (Faire danser le jour d'une fête religieuse, de la Sainte-Marie ! Donner plus d'importance à saint Napoléon qu'à la Vierge Marie !), mais ici nous n'avons rien décelé. Notre étude, certes, n'est pas achevée. Simplement, les relations se tendent depuis 1859, quand le pouvoir temporel du pape est fragilisé par les avancées d'une unité italienne voulue par l'Empereur. Le préfet le signale par un rapport au Ministre de l'intérieur en date du 11 juillet 1859 : « *J'aurais pu, monsieur le ministre signaler à Votre Excellence tout le clergé du département, car il s'est constamment montré disposé à blâmer la guerre d'Italie, à mettre l'autorité du pape au-dessus de celle de l'empereur, à affecter d'employer en parlant de son gouvernement un langage témoignant de peu de sympathie* »²⁴.

Au moins pour nous qui connaissons l'avenir, celui des XIX^e et XX^e siècles sinon du XXI^e, la fête nationale du 15 août est bien la préfiguration, l'anticipation réussie de celle du 14 juillet. On comprend mieux comment la France pu souffrir entre 1871 et 1879 de ne plus avoir, un temps, de fête nationale à célébrer, de réjouissances à organiser, et surtout comment la première fête nationale du 14 Juillet de la Troisième République, en 1880, trouva immédiatement, à Paris comme en-dehors, son rituel accompli et définitif, tant dans sa partie officielle que dans sa partie ludique, jeux, bal, feu d'artifice, etc. : simple rétablissement, le 14 juillet 1880, des festivités créées pour le 15 août depuis 1852...

Pour divers événements ponctuels concernant l'Empereur Napoléon III (comme déjà sous Napoléon I^{er}), tels que son mariage (1853), la naissance du Prince impérial (1856), les victoires en Crimée (1855), en Italie (1859), le rattachement à la France du comté de Nice et de la Savoie (1860), des fêtes occasionnelles sont célébrées mais elles sont moins solennisées que le 15 août, fête nationale. Par exemple à Joigny, le conseil municipal engage une dépense de 300 F pour la fête qu'il organise à l'occasion de la promulgation de l'Empire, en décembre 1852, et de 185 F 05 pour la fête publique organisée en décembre 1855 pour célébrer la prise de Sébastopol (septembre 1855), en Crimée. Ce ne sont que des fêtes au financement à trois chiffres, quand la Saint-Napoléon en mérite et obtient quatre !²⁵

Chacun sait que Napoléon III avait le sens de la fête, de l'*instrumentalisation* de la fête ; on parle d'ailleurs de la « *fête impériale* », en particulier pour désigner les cérémonies somptueuses organisées aux Tuilleries ou à Compiègne avec grands bals et banquets ouverts à des milliers d'invités ainsi conquis par l'accueil de l'Empereur et de l'Impératrice. Ces banquets étaient ouverts à tant de convives que, pour les couverts, l'argent massif était remplacé par le plaqué récemment

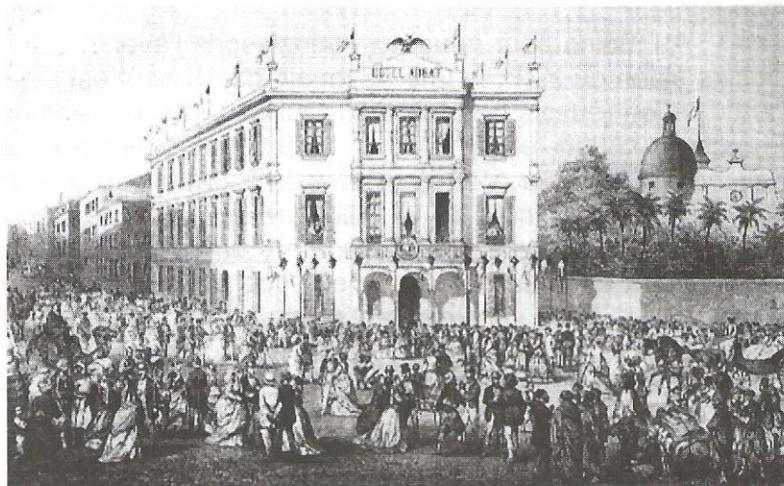
²⁴ Henri FORESTIER, BSSY vol. 100, p. 404, 1963-64, Auxerre, 1965.

²⁵ Registre des actes du conseil municipal de Joigny, 1^{er} décembre 1852 et 10 décembre 1855 (AMJ).

inventé par Christofle, dont cette « *fête impériale* » fit la réputation et la fortune.

Si l'on peut dire, avec des historiens républicains hostiles au Second Empire, que les réjouissances parisiennes du 15 août fête nationale étaient purement officielles comme offertes par leurs Majestés Impériales au peuple parisien, en revanche hors capitale, on avait bien plus souvent la participation spontanée, enthousiaste de la population, le volontarisme populaire, ainsi que l'ambition qu'avait chaque maire de faire plus et mieux que ses collègues des communes environnantes, donc un esprit municipal, « *localiste* », d'émulation que l'on retrouvera avec les premiers 14 Juillet, à partir de 1880.

La fête
de la Saint-
Napoléon, au
Caire.



Ajoutons encore qu'au XIX^e siècle, le 15 août est une date bien plus consensuelle, bien moins conflictuelle que le 14 juillet, une date qui commémore, dans l'esprit de chacun, la prise de la Bastille, donc un symbole de la liberté nouvelle, mais d'une liberté acquise par une émeute populaire, un soulèvement violent contre l'autorité en place. Comme l'a écrit Jean-Pierre Bois, récent historien de la fête nationale, « *de la prise de la Bastille au défilé de la Victoire [1919], cent trente années ont été nécessaires pour accorder la France avec la date du 14 juillet [...]* Lorsqu'en 1880, les Républicains vainqueurs décrètent la fête nationale du 14 juillet, il leur faut ruser et contourner [prise de la Bastille ou fête de la Fédération ? Le texte de la loi du 6 juillet 1880 n'en dit rien]. L'incarnation de la République dans la rupture insurrectionnelle entre l'ancienne et la nouvelle France divise²⁶... »

Doit-on voir dans le succès populaire de la Saint-Napoléon, dans cet enracinement local de la fête, une réhabilitation historienne de Napoléon III, réhabilitation certes posthume car les historiens ne travaillent bien que sur les défunts ? Pas vraiment car alors que le 14 Juillet s'est de

²⁶ Jean-Pierre Bois, *Histoire des 14 Juillet, 1789-1919*, éd. Ouest-France, collection Université, Rennes, 1991.

plus en plus imposé dans la population, jusqu'à devenir consensuel, accepté par tous, droite et gauche, au moins à partir du grand défilé de la Victoire, le 14 juillet 1919, la Saint-Napoléon, pour populaire qu'elle fût, s'est toujours heurtée à des oppositions, des refus qui n'ont fait que croître avec le temps, donc à l'inverse de ce qu'il advint pour le 14 Juillet, une fois rétabli par la Troisième République.

Les refus de la Saint-Napoléon

Là encore, nous ne présentons qu'une ébauche, mais qui peut prêter à réflexion.

La présence républicaine n'a pas cessé d'exister à Joigny après le coup d'État du 2 décembre 1851, malgré la violence d'une épuration engagée dès 1850 par le préfet Haussmann avec l'aide d'un très énergique procureur, Augustin Benoît, qui préparait les listes des hommes à éliminer, dont bien sûr Dominique Grenet, le maire de 48, qui ne fut pas la seule victime. Pourtant en juin 1853, une foule nombreuse participe courageusement aux funérailles de ce républicain emprisonné en décembre 51, banni en Belgique en avril 1852, autorisé à revenir à Joigny en janvier 53 contre promesse de soutien au régime et décédé en juin à 59 ans : 800 personnes défilent (le commissaire de police Girault relève tous les noms), 3000 se pressent sur le passage du corbillard, la moitié de Joigny!²⁷ C'est une marque éloquente de cette vitalité républicaine qui inquiète le maire et le sous-préfet. Il semble bien que sans le charcutage des listes électorales et des sections de vote par le préfet Haussmann (mai 50-novembre 51), la ville aurait donné une majorité de voix aux « rouges » pour les élections municipales d'avril 1851²⁸.

Au printemps 1853 à Joigny, la police a arrêté deux sœurs originaires de Valenciennes qui se rendaient souvent à Bruxelles (Bruxelles et Londres, depuis décembre 1851, sont les deux principaux centres de refuge et de propagande des républicains français en exil) auprès de parents exilés : on a découvert des pamphlets républicains cousus dans leurs robes²⁹. Au même moment, un réseau d'une vingtaine de

²⁷ Abbé Pierre LEBOEUF, op. cit. en note 10, p. 153-154.

²⁸ Michel CORDILLOT, « Comment l'Yonne fut préparée au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte », *Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Yonne, résistance et répression*, Colloque ADIAMOS 89, éd. SSHNY, 2001. Ce colloque apporte beaucoup de lumières sur Joigny et son arrondissement en 1851.

²⁹ Rapport du sous-préfet de Joigny, 1^{er} avril 1853, ADY 3 M 1/267, cité, p. 219-22, par Sudhir HAZAREESINGH, *La Saint-Napoléon, quand le 14 Juillet se fêtait le 15 août*, éd. Tallandier, Paris, 2007. Tirés du même ouvrage, d'autres cas semblables, tournant autour de la Saint-Napoléon, du 15 août, dans l'Yonne : Le sous-préfet de Sens, le 25 août 1855, rapporte que peu avant et après la célébration du 15 août, se sont multipliés les graffiti charbonnés sur les murs et comportant les condamnations habituelles de l'Empire et aussi le rappel que « sous la République on payait le pain 2 sous ». Le commissaire de police d'Auxerre, le 22 août 1855, rapporte que le juge Charrier, du Tribunal civil de cette ville, a découvert placardée sur sa porte l'inscription terrible suivante : « Votons pour Robespierre et Cie, pour couper la tête à Napoléon le galérien, écumeur et assommeur qui a signé le pacte de famine et qui a volé 30 millions à la Banque de Paris le 2 décembre en 1852 »

comploteurs républicains est démantelé par la police locale et il apparaît que ces hommes préparaient une insurrection de la ville pour la fête nationale du 15 août, avec barricades et jets de projectiles sur les forces de l'ordre, ceci dans une ville de garnison d'où étaient partis les soldats qui, en décembre 1851, avaient écrasé le mouvement républicain autour de Toucy. Projet bien aventureux, qui démontre au moins la vigueur du rêve républicain à Joigny³⁰. Un rapport du sous-préfet de Joigny, du 16 décembre 1862, décrit un réseau clandestin de républicains qui agit depuis plusieurs années dans le canton, au prétexte de « banquets civiques », organisés à des dates symboliques. Ces banquets se déroulent notamment à la Saint-Napoléon (par dérision et pour profiter de la foule animée et des autorités trop occupées) et à des dates anniversaires spécifiquement républicaines : 22 septembre, avènement de la Première République, 24 février, avènement de la Seconde. Le sous-préfet souligne que plusieurs des convives sont soit des conseillers municipaux en exercice de certaines communes, soit d'anciens prisonniers politiques amnistiés ou ayant purgé leur peine, mais tous francs républicains³¹. D'ailleurs à la fin du Second Empire, le préfet de l'Yonne s'indigne de ce que l'habitude parmi les fonctionnaires en poste à Joigny de ne plus pavoiser pour la Saint-Napoléon soit devenue si répandue et le sous-préfet s'en émeut, dans un rapport du 16 août 1869, disant qu'il conviendrait « pour l'avenir, de faire à ce sujet des drapeaux et des illuminations, quelques observations aux fonctionnaires qui s'abstiennent par trop dans ces sortes de manifestations »³².

Au même 15 août 1869, c'est le maire de Chassy qui dénonce au sous-préfet d'une part un rassemblement des républicains de sa commune pour (contre) la fête de l'Empereur, d'autre part qu'aucun conseiller municipal n'ait répondu à son invitation et que tous aient refusé d'illuminer leurs maisons³³.

L'Empire est en fait à bout de souffle et lancera deux opérations l'année suivante pour tenter de retrouver la faveur de l'opinion : un plébiscite, réussi, demandant l'approbation de ses réformes, puis la guerre contre la Prusse, échec dramatique (Pensons aux généraux argentins lançant la guerre des Malouines en 1982...).

Le poste de sous-préfet de Joigny n'est pas de tout repos, à cause du chef-lieu d'arrondissement, avec ses vignerons, ses hommes de l'eau ou de la forêt, ses médecins et avocats ou avoués, et même bientôt ses

(allusion au passage de la liste civile du chef d'État en fait de 600 000 F à 16 millions en décembre 1851, puis à 30 millions quand le Prince-Président devient Empereur en décembre 52). D'autres cas sont signalés, comme, à Civry peu avant le 15 août 1868, celui d'un individu arrêté pour avoir outragé l'empereur en disant « qu'il y avait vingt ans qu'il était sur le trône, qu'il fallait qu'il saute, qu'il sauterait le 15 août ! »

³⁰ *Id., ib., 1^{er} avril 1853, ADY 3 M 1/267.*

³¹ *Id., ib., 16 décembre 1862, ADY 3 M 1/272.*

³² *Id., ib., 16 août 1869, ADY 3 M/33.*

³³ *Id., ib.*

fonctionnaires ! À cause aussi d'une partie de la Puisaye englobée dans l'arrondissement, le canton de Bléneau en particulier, toujours en résistance larvée, malgré les purges de novembre 1851 menées par le sous-préfet Davesiès avec l'aval du préfet Haussmann, purges qui ont désorganisé les républicains face au coup d'État.

Les républicains restent nombreux à Bléneau. Le 1^{er} avril 1853, le sous-préfet de Joigny rapporte qu'un militant originaire de Bléneau, surnommé Patriarche (il s'agit d'un Louis Bonnerot, alors cultivateur aisé à Villemer), a été arrêté, qu'il distribuait depuis 1852 des « pamphlets socialistes » venant de Londres et intitulés « *Société de la Révolution : anniversaire de la République* », dans lesquels on rappelait aux paysans les acquis de 89 et on les appelait à travailler au renversement du régime impérial. En 1854, le maire de Bléneau, nommé par le sous-préfet, avertit ce dernier d'une rumeur qui annonce une « *insurrection socialiste* » en préparation pour la fête nationale, pour le 15 août, dans l'Yonne et le Loiret. Simple rumeur sans fondement ou réalité ? Le sous-préfet l'ignore mais il alerte ses autorités de tutelle, la nouvelle monte jusqu'au Ministre de l'intérieur qui demande aux préfets des deux départements d'enquêter d'urgence et d'être en tout état de cause très vigilants. La rumeur était sans doute sans fondement et aurait été volontairement répandue par des républicains -politique de la rumeur- pour inquiéter le pouvoir et lui démontrer que l'opposition, bien que pourchassée, existait toujours : c'était là une façon de perturber la fête³⁴. D'ailleurs Bléneau est un des trois cantons (avec Saint-Fargeau et Villeneuve-sur-Yonne) où le vote « non » l'emporte au plébiscite de 1870 et la commune avait déjà voté non au plébiscite du 21 décembre 1851³⁵.

Il apparaît bien que, du début à la fin du Second Empire, la Saint-Napoléon, tout en étant le plus souvent une vraie fête populaire, une fête joyeuse très courue par le public, est en même temps une occasion de tension, de heurts entre le régime et ses opposants, une date symbolique que l'opposition choisit volontiers pour manifester son hostilité au régime et lancer de fausses rumeurs. Maire et sous-préfet donc sont sur le qui-vive à l'approche de ce jour.

Osons quitter Joigny pour le camp de Châlons (en fait à Mourmelon, près de Châlons-sur-Marne -en Champagne-) et découvrir le rejet le plus tardif, le plus sonore et le plus... détonnant de la fête nationale, le 15 août 1870, en pleine guerre, tout près de la débâcle de l'armée impériale, quand les soldats ne font plus confiance à l'Empereur pour les diriger. On a amené là une partie de la Garde mobile parisienne, pour l'éloigner de la capitale où le gouvernement craignait un soulèvement

³⁴ *Id., ib.*, 1^{er} avril 1853, ADY 3 M 1/267 (ainsi que la communication de Claude LEVY sur les proscrits du 2 décembre 51, dans *Les républicains sous le Second Empire*, Les Entretiens d'Auxerre 9, 1992, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme) et 31 juillet 1854, ADY 3 M 1/278.

³⁵ Jean-Pierre ROCHER, « Les élections dans l'Yonne de 1848 à 1871 », dans *Les républicains sous le Second Empire*, op. cit. note 34 supra.

« rouge » auquel elle aurait pu apporter son appui. Mais c'est aussi là, au camp de Châlons, qu'on a préparé un pavillon de gala pour y héberger l'Empereur :

Un officier, dans son journal de campagne, rapporte que le 15 août, jour de la fête de l'Empereur, chaque fois qu'un groupe de corvée passait devant ce pavillon, « *un loustic criait sur un ton suraigu : " Vive l'Empereur ! " et le détachement entier, avec ensemble, comptait : " Une ! deux ! trois ! " et répondait : " M... ! ". Et les officiers n'osaient rien dire* »³⁶.

Evidemment la scène ne se passe pas à Joigny, mais la proclamation de la République est proche. Au même moment à Joigny, pas de fête nationale en 1870, en raison de l'état de siège proclamé le 8 août dans tout le département, comme dans tous les autres départements de la 1^{ère} division militaire. Dans les numéros du *Journal de Joigny* qui précèdent ou suivent immédiatement le 15 août, on ne parle que des souscriptions volontaires pour les blessés de l'armée du Rhin, des lits militaires offerts par des notabilités ou par la loge maçonnique, des (fausses) victoires et des (vraies) défaites, et l'on annonce, intemporellement, que l'ouverture de la chasse dans le département est fixée au 28 août prochain³⁷ ...

Vive la Saint-Napoléon ?

Il resterait à expliquer pourquoi cette Saint-Napoléon fête nationale n'est que très peu évoquée comme jalon préparatoire du rituel du 14 Juillet fête nationale. Car c'est bien dans toute la France que la fête nationale est ainsi célébrée chaque 15 août de 1852 à 1869 et cela a bien laissé des traces dans les mémoires et les écrits. On comprend certes que la Troisième République, qui exécrerait Napoléon III le « parjure », le « despote », l'homme qui avait engagé avec « légèreté » la France dans une guerre désastreuse, ait fait d'un tel précédent un sujet tabou et des rites du 14 Juillet une complète innovation du peuple républicain des années 1880, avec éventuellement pour seuls précédents des fêtes de la Révolution française. Mais, chez la plupart des historiens universitaires d'aujourd'hui, historiens de la fête nationale, le même silence sur la Saint-Napoléon et son succès populaire a été maintenu : Rosemonde Sanson, *Les 14 Juillet, fête et conscience nationale, 1789-1975*, Flammarion, coll. *La tradition et le quotidien*, Paris, 1976 ; Christian Amalvi, « Le 14-Juillet, du *Dies irae à Jour de fête* », dans *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre NORA, I, *la République*, pp. 421-472, Gallimard, coll. *Bibliothèque des histoires*, Paris, 1984 ; Jean-Pierre Bois, *Histoire des 14 Juillet, 1789-1919*, éd. Ouest-France, coll. *De mémoire d'homme : l'histoire*, Rennes,

³⁶ Comte IRISSON D'HERISSON, *Journal d'un officier d'ordonnance*, t. I, p. 23, Paris, 1885, repris par Henri GUILLEMIN, *Cette curieuse guerre de 70, Thiers, Trochu, Bazaine*, éd. NRF-Gallimard, coll. *La suite du temps* n° 26, Paris, 1956.

³⁷ JJ des 13 et 20 août 1870.

1991 ; Olivier Ihl, *La Fête républicaine*, Gallimard, coll. *Bibliothèque des histoires*, Paris, 1996³⁸.

Ce n'est que tout récemment que deux chercheurs, un universitaire français et un anglais d'origine mauricienne, ont « réhabilité » cette Saint-Napoléon comme inspiratrice, initiatrice de notre fête nationale du 14 Juillet : Rémi Dalisson, *Les Trois Couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Ed. La Boutique de l'Histoire, Paris, 2004 (il publierà en 2008 une *Histoire [générale] de la fête nationale*) et surtout, plus centré sur le sujet, Sudhir Hazareesingh, *La Saint-Napoléon, quand le 14 Juillet se fêtait le 15 août*, éd. Tallandier, Paris, 2007. Nous avions déjà utilisé des travaux de ce chercheur, portant sur une association de propagande républicaine aux débuts de la Troisième République³⁹, mais sa *Saint-Napoléon* a été pour nous, comme sans doute pour la plupart de ses lecteurs, une révélation qui nous a incité à rechercher les mêmes rituels dans le Joigny du Second Empire, et à les y trouver aisément par la presse et les archives locales.

La *Saint-Napoléon*, sans que cela se sache ni se dise, et sans le vouloir, a beaucoup apporté à la République.

³⁸ Alain CORBIN, dans *Les cloches de la terre* (éd. Flammarion, collection *Champs* n° 453, Paris, 2001) et surtout dans *Le village de cannibales* (sur le drame de Hautefaye, en Dordogne, août 1870, éd. Aubier, collection *historique*, Paris, 1990), a déjà souligné l'attachement de certaines zones rurales (surtout dans le Sud-Ouest) à Napoléon III, « notre Empereur », vu par le monde rural comme le défenseur des acquis paysans de la Révolution de 1789 face aux menaces représentées par les nobles et le clergé d'une part (peur endémique d'un rétablissement des droits féodaux et de la dîme), par les républicains « partageux » (et citadins) de l'autre.

³⁹ Sudhir HAZAREESINGH, « The Société d'Instruction Républicaine and the Propagation of Civic Republicanism in Provincial and Rural France, 1870-1877 », dans *The Journal of Modern History*, vol. 71, n° 2, p. 271-307, Chicago, juin 1999, concerne l'action d'une des associations républicaines qui étaient déjà brièvement présentées par Daniel HALEVY dans *La Fin des notables*, tome I, appendice III, éd. Grasset, Paris, 1929, rééd. Le Livre de poche n° 3432, p. 274-276, Paris, 1972. Ajoutons que Sudhir HAZAREESINGH et Vincent WRIGHT ont publié en français un intéressant ouvrage intitulé *Francs-maçons sous le Second Empire* (Rennes, éditions PUR, coll. *Carnot*, 2001) dans lequel on retrouve divers notables républicains du département, dont des membres actifs de la Société pour la propagation de l'instruction populaire du département de l'Yonne. Cette association de propagande républicaine en même temps que de diffusion de la culture (conférences, cours pour adultes, bibliothèques de prêt, dons de livres ou de bustes de Marianne, etc.) jouera un grand rôle dans le département pour développer et renforcer le vote républicain à partir de sa création, en 1869. Sur ces travaux pour l'Yonne, voir B. RICHARD, « *Mariannes et Poilus* autour de Joigny », à paraître dans le n° 139, 2008, du *BSSY*.



GITEM

QUENTIN

IMAGE - SON - MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

Tél. : 03 86 62 50 71
Fax : 03 86 91 45 83

Parc Commercial de la Petite Ile
rue des Entrepreneurs - 89300 JOIGNY